



EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008

RAPPORT DE GESTION SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Tous les montants sont exprimés en dollars canadien à moins d'indication contraire.

GENERALITÉS

Le présent rapport de gestion porte sur les résultats d'exploitation, la situation financière et les flux de trésorerie de la société pour les exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007. Il doit être lu en parallèle avec les renseignements figurant dans les états financiers consolidés et les notes afférentes pour les exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007 inclus dans le rapport annuel de la société, lesquels sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR »).

Le rapport annuel 2008 de la société ainsi que plusieurs autres renseignements concernant les affaires de la société sont disponibles sur le site de SEDAR à l'adresse internet suivante : www.sedar.com.

VUE D'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ

Medicago vise à développer, à produire de manière efficace et à bas prix des vaccins en utilisant son système exclusif d'expression à base de particules pseudo-virales (ou Virus-Like Particules en anglais). Medicago utilise son système d'expression transitoire pour produire un candidat-vaccin VLP contre le virus de la grippe aviaire H5N1 (vaccin VLP H5N1) à base de particules hautement immunogènes. Le système d'expression transitoire permet de produire des antigènes recombinants dans les cellules de plantes non transgéniques avec rapidité et à moindre coût que les technologies traditionnelles. Cette technologie permet de produire un vaccin pouvant être soumis aux essais environ un mois après l'identification et la réception des séquences génétiques de la souche pandémique. Cet échéancier permettrait de vacciner la population avant la première vague de pandémie et de produire une quantité suffisante de vaccins pour répondre à la demande des marchés mondiaux.

SURVOL DU MARCHÉ ET DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE

Le marché des vaccins contre la grippe est prévu augmenter à plus de 3,7 milliards \$ d'ici 2010. Nous développons des produits dans un marché en croissance, avec un premier candidat-vaccin contre le virus de la grippe aviaire H5N1 prévu sur le marché en 2012 ou 2013, si toutes les phases cliniques sont complétées avec succès et que l'approbation pour le marché est accordée par les autorités réglementaires.

Nous n'avons subi aucune perte relative à des papiers commerciaux adossés à des créances puisque nous n'avons jamais investi dans ce type de titres. Notre facilité de crédit principale (Biolevier) est en vigueur jusqu'en 2014 et nous avons respecté toutes les exigences relatives à cette dernière. En 2009, nous avons les ressources financières requises pour travailler à l'atteinte de nos objectifs (Voir *Produits en développement*) pour l'exercice, et ce malgré les conditions économiques actuelles.

PRINCIPAUX PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008

CORPORATIF

L'événement le plus significatif de l'exercice pour la société a été la clôture du placement privé avec Philip Morris International Inc. Le 10 novembre 2008, suite à l'approbation des actionnaires de la société, Medicago a clôturé un placement privé avec une filiale indirecte de Philip Morris International (« PMI ») de 45 000 000 unités (les « unités ») au prix de 0,355 \$ l'unité pour un produit brut de 15 975 000 \$. Cet argent sera utilisé par Medicago afin de poursuivre son programme de recherche et de

développement sur une pandémie de grippe et la grippe saisonnière. Suite à ce placement, PMI détient 49,8 % des actions ordinaires émises et en circulation de Medicago.

Chaque unité consiste en une action ordinaire du capital-actions de Medicago (une « Action ordinaire ») et en un bon de souscription (un « Bon de souscription »). Chaque Bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une Action ordinaire jusqu'au 20 octobre 2010, à un prix de 0,375 \$ CA pour la première année suivant la date d'émission des Bons de souscription et de 0,405 \$ CA pour la deuxième année suivant la date d'émission des Bons de souscription.

Dans le cadre du placement privé, Medicago et PMI ont signé :

- une entente de recherche et de licence octroyant à Medicago la propriété des droits de propriété intellectuelle développés en vertu du programme conjoint de recherche sur une pandémie de grippe et de grippe saisonnière et octroyant à Philip Morris Products, S.A. (« PMP »), une filiale de PMI, entre autres droits, une licence sur cette propriété intellectuelle;
- une entente cadre de services de recherche prévoyant le cadre à l'intérieur duquel Medicago peut effectuer des recherches additionnelles pour le bénéfice de PMP et sur une base de paiement par service. PMP aura alors la propriété des droits de propriété intellectuelle développés dans le cadre de chacun de ces projets et Medicago se verra octroyer une licence sur les droits de propriété intellectuelle permettant à Medicago d'effectuer de la recherche sur la grippe et;
- une entente sur la représentation au conseil et l'octroi d'un droit de préemption en vertu de laquelle Medicago a convenu, tant que PMI et ses filiales détiendront collectivement, directement ou indirectement, un intérêt de 10% dans le capital-actions de Medicago, calculé sur une base pleinement diluée, de proposer pour l'élection, à chaque assemblée annuelle des actionnaires de Medicago, au moins un représentant désigné par PMI (ou ses filiales) et à octroyer un droit de préemption à PMI afin de maintenir ou d'augmenter sa participation dans Medicago.

Autres développements corporatifs clés de 2008 :

- En février 2008, Medicago a signé un contrat de licence non exclusive de 2 millions \$ avec PMI, ayant pour but le développement et la commercialisation de la technologie de production de la société basée sur les plantes.
- En mars 2008, clôture d'un placement privé, sans l'entremise d'un courtier, de 13 millions d'unités à un prix de 0,20 \$ par unité pour un produit brut de 2 600 000 \$.
- En avril 2008, la société a réalisé la qualification cGMP ("Current Good Manufacturing Practices" ou "bonnes pratiques de fabrication") de ses installations de production.
- En mai 2008, la société a renforcé l'équipe de direction avec l'embauche des personnes suivantes :
 - Pierre Labbé CA, vice-président et chef de la direction financière
 - Brigitte Barbeau, vice-présidente opérations
- En août 2008, clôture d'un placement privé, sans l'entremise d'un courtier, de 11,05 millions d'unités à un prix de 0,20 \$ par unité pour un produit brut de 2 210 000 \$.

PRODUITS EN DÉVELOPPEMENT

VACCIN VLP CONTRE LE VIRUS DE LA GRIPPE AVIAIRE H5N1

En 2008, la société a débuté le développement préclinique de son vaccin VLP contre le virus de la grippe aviaire H5N1.

En mars 2008, une exposition mortelle au virus H5N1 chez les souris a démontré que le vaccin VLP H5N1 de la société a conféré une protection de 100% contre le virus. En outre, il a le potentiel de protéger contre trois des souches les plus mortelles de grippe pandémique. Un obstacle important pour le développement des vaccins pandémiques est la mutation du virus H5N1 avec le temps. En conséquence, la protection croisée, le développement et la production rapide sont les composantes clés dans le développement réussi de ces vaccins. C'est la première démonstration que le vaccin VLP de la compagnie peut protéger contre l'infection par un virus mortel et fournir la protection croisée contre différentes souches de H5N1 en circulation, augmentant les chances d'un plus large spectre de protection.

Les furets sont le modèle animal le plus prédictif pour l'efficacité des vaccins de la grippe chez l'homme. En juin 2008, la compagnie a annoncé que son vaccin VLP était l'un des premiers vaccins pandémiques à démontrer qu'il peut assurer une protection immunitaire significative dans les furets après une dose unique, en plus de fournir une protection croisée contre trois des souches les plus mortelles de H5N1, après deux doses. Si les résultats dans les furets sont reproduits chez l'homme, le vaccin VLP H5N1 de Medicago aurait le potentiel de générer des niveaux significatifs de protection (jusqu'à 100%) après juste une dose de cinq microgrammes. Les vaccins H5N1 actuellement approuvés par le FDA aux Etats-Unis exigent deux doses de 90 microgrammes.

En 2009, la compagnie a l'intention d'achever le travail préclinique (exposition mortelle dans les furets et l'étude de toxicité chez les rats) dans le premier semestre et dans la deuxième moitié, commencera et devrait achever l'étude clinique de phase 1 pour son vaccin VLP H5N1.

VACCIN SAISONNIER

Dans le deuxième semestre de 2008, la société a entrepris un programme de recherche pour développer un vaccin saisonnier.

En 2009, la compagnie continuera son programme de recherche et devrait commencer le travail préclinique dans le deuxième semestre.

INFORMATION ANNUELLE CHOISIE

	2008 \$	2007 \$	2006 \$
SOMMAIRE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS			
Revenus	2 248 000	74 000	156 000
Perte pour l'exercice			
\$	7 649 000	6 273 000	7 758 000
De base et diluée par action	0,17	0,32	0,68

DONNÉES TIRÉES DES BILANS CONSOLIDÉS			
Trésoreries et équivalents et placements temporaires	14 028 000	224 000	1 673 000
Actif totaux	20 603 000	6 662 000	9 551 000
Dettes à long terme ⁽¹⁾	15 283 000	14 464 000	14 018 000

(1) La dette à long terme inclut la partie à court terme de la dette à long terme

COMPARAISON ENTRE LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE 2008 ET 2007

Résultats consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, les revenus étaient de 2 248 000 \$ comparativement à 74 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007. Cette augmentation de revenus provient des deux accords signés avec PMI. Le premier accord, un convention de recherche signée en 2007 d'une valeur de 500 000 \$ a généré des revenus de 444 000 \$ en 2008 et les revenus du deuxième, une licence non-exclusive signée en février 2008, étaient de 2 000 000 \$. Les revenus de l'accord de licence non-exclusive ont été diminués d'un montant de 196 000 \$ qui représente la valeur des 2 000 000 de bons de souscription d'actions ordinaires émis. Chaque bon de souscription donne le droit au détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,23 \$ la première année, 0,25 \$ la deuxième année et 0,28 \$ la troisième année qui se termine le 7 février 2011. Les deux accords ont été complétés en 2008.

Les frais de recherche et développement (R&D) ont augmenté de 1 658 000 \$ pour s'établir à 4 699 000 \$ en 2008 comparativement à 2007. L'augmentation des frais de R&D est principalement reliée au fait que le vaccin VLP H5N1 que la société développe est passé du stade R&D au stade de développement préclinique ainsi qu'au développement du procédé BPF pour la production de matériel clinique pour la Phase I à venir. Les salaires et avantages sociaux étaient plus élevés (908 000 \$) en 2008 comparativement à 2007 en raison principalement de l'embauche de nouveaux employés requis par les travaux précliniques effectués et pour la Phase I à venir (580 000 \$) et du paiement de bonis en 2008 (321 000 \$) alors qu'aucun boni n'avait été payé en 2007. Plus de fournitures de laboratoires et d'analyses (404 000 \$) et de sous-traitants (207 000 \$) ont été requis pour réaliser ces activités.

Les subventions et frais relatifs aux contrats de recherche ont augmenté de 80 000 \$ pour s'élever à 84 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 comparativement à l'exercice terminé le 31 décembre 2007. Cette augmentation s'explique

principalement par la subvention obtenue du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada (PARI - CNRC) afin de soutenir la mise au point de notre programme de vaccin VLP contre la grippe saisonnière. Cette subvention totalise 280 000 \$ duquel 232 000 \$ est encore disponible au 31 décembre 2008.

Les crédits d'impôt à l'investissement se sont établis à 921,000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, soit 10 000 \$ de moins que pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007. Même si les frais de R&D ont augmenté de 55% en 2008, les crédits d'impôts à l'investissement sont restés au même niveau, expliqué par un amendement des crédits d'impôts provinciaux 2006 permettant de récupérer 195 000 \$ de plus de crédits d'impôt. Aussi, suite à la réalisation du placement privé avec PMI, la société est maintenant associée avec PMI aux fins d'impôts ce qui a résulté en une diminution du taux de crédit provincial de 37,5% à 17,5% et la société n'est plus éligible au crédit d'impôt fédéral. Le 1^{er} avril 2007, la société a procédé à une réorganisation corporative en créant une nouvelle entité entièrement dédiée aux activités de recherche et développement permettant ainsi de maximiser les crédits d'impôts. Cette transaction est actuellement en révision et la société a décidé de prendre une provision pour les crédits d'impôts fédéraux de 2007 (138 000 \$) et n'a pas comptabilisé de crédits d'impôts fédéraux pour 2008.

Les frais généraux et administratifs et frais relatifs au développement des affaires et à la propriété intellectuelle ont augmenté de 893 000 \$ pour s'établir à 3 322 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, comparativement à 2007. Les principales augmentations sont au niveau des salaires (636 000 \$) et des honoraires de consultants (201 000 \$) des frais de déplacements (57 000 \$) et de la rémunération à base d'actions (34 000 \$). L'augmentation des salaires et avantages sociaux s'expliquent par le paiement de bonis en 2008 alors qu'aucuns bonis n'avaient été payés en 2007, l'embauche du chef de la direction financière en mai 2008 et le retour de deux congés de maternité. L'augmentation des honoraires de consultants est due aux honoraires payés pour la récupération de nouveaux crédits d'impôt pour les années précédentes et représente 50% des crédits d'impôts reçus.

L'amortissement des immobilisations corporelles s'est élevé à 475 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, 92 000 \$ de moins que pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007. Moins d'acquisitions en 2007 et 2008 expliquent cette diminution.

L'amortissement des actifs incorporels s'est établi à 99 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, 26 000 \$ de moins que pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007. Moins d'acquisitions en 2007 et 2008 expliquent cette diminution.

Un actif incorporel d'une valeur nette de 572 000 \$ a été radié en 2008 et correspond à une licence acquise en 2001 relativement à la moléculture dans la luzerne que la société n'utilise plus.

Les autres frais financiers nets se sont élevés à 1 715 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, soit 627 000 \$ de plus que pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007. Cette augmentation est attribuable principalement à la hausse de l'amortissement des frais de financement reportés plus élevés de 258 000 \$ et par le fait qu'il n'y ait pas eu de revenus de subvention en 2008 comparativement à 393 000 \$ en 2007. L'augmentation de l'amortissement des frais de financement reportés fait suite à la convention intervenue avec Investissement Québec (IQ) en vertu de laquelle il a été convenu de capitaliser 50% des intérêts de 2008. En contrepartie, la société a émis, en mai 2008, 643 877 bons de souscription permettant d'acquérir un nombre équivalent d'actions ordinaires à un prix de 0,70 \$ par action pour une période de trois ans. La juste valeur de ces bons de souscription s'élève à 258 000 \$ et a été amortie en 2008. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, des intérêts au montant de 601 000 \$ ont été capitalisés au solde de la dette comparativement à 1 276 000 \$ en 2007 lorsque 100% des intérêts étaient capitalisés.

La perte consolidée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 se chiffre à 7 649 000 \$ ou 0,17 \$ par action, comparée à 6 273 000 \$ ou 0,32 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007.

Bilan consolidé

La trésorerie et équivalents et les placements temporaires étaient de 14 millions de dollars au 31 décembre 2008, une augmentation de 13,8 millions de dollars comparativement à 0,2 millions de dollars au 31 décembre 2007. Cette augmentation est principalement le résultat du placement privé complété en octobre 2008 avec PMI pour un montant brut de 16 millions de dollars.

Le total des actifs consolidés était de 20,6 millions de dollars au 31 décembre 2008, une augmentation de 13,9 millions de dollars comparativement à 6,7 millions de dollars au 31 décembre 2007. La variation est principalement due à une augmentation dans le total de la trésorerie et équivalents et des placements à court terme de 13,8 millions de dollars.

La dette à long terme a augmenté de 0,8 millions de dollars pour totaliser 15,3 millions de dollars, principalement le résultat de l'intérêt capitalisé sur le prêt Bio-Levier pour 0,6 million de dollars.

SOMMAIRE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE TRIMESTRIELLE

	Trimestre terminé			
	31 décembre 2008	30 septembre 2008	30 juin 2008	31 mars 2008
Revenus	-	-	583 000 \$	1 665 000 \$
Dépenses totales	(3 007 000 \$)	(2 739 000 \$)	(2 160 000 \$)	(1 991 000 \$)
Perte	(3 007 000 \$)	(2 739 000 \$)	(1 577 000 \$)	(326 000 \$)
Perte de base et diluée par action	(0,04 \$)	(0,07 \$)	(0,05 \$)	(0,01 \$)
	31 décembre 2007	30 septembre 2007	30 juin 2007	31 mars 2007
Revenus	55 000 \$	-	-	19 000 \$
Dépenses totales	(2 109 000 \$)	(1 023 000 \$)	(1 550 000 \$)	(1 665 000 \$)
Perte	(2 053 000 \$)	(1 023 000 \$)	(1 550 000 \$)	(1 647 000 \$)
Perte de base et diluée par action	(0,07 \$)	(0,06 \$)	(0,09 \$)	(0,10 \$)

Les revenus peuvent varier de façon significative de trimestre en trimestre. Ils sont de nature non-récurrente et sont générés par des accords de licence aussi bien que par des contrats de recherche. Il est également important de noter que les historiques de dépenses ne peuvent pas être pris comme indication des dépenses futures. Le montant et la synchronisation des dépenses et la disponibilité des ressources financières peuvent varier substantiellement de trimestre en trimestre, selon le niveau des activités de R&D ou de la disponibilité du financement des investisseurs et/ou des partenaires.

Comme décrit plus hauts, les revenus pour les deux premiers trimestres de 2008 ont été générés par deux accords signés avec PMI. Le premier accord, un accord de recherche de 500 000 \$, signé en 2007 et complété en 2008, a généré 444 000 \$ de revenus en 2008 et les revenus du deuxième, un accord de licence non-exclusive signé en février 2008 et complété en 2008, étaient 2 000 000 \$. Les revenus de l'accord de licence non-exclusive ont été diminués de 196 000 \$ représentant la valeur des 2 000 000 de bons de souscription émis à PMI à la signature de l'accord.

Les dépenses pour les trois premiers trimestres de 2007 ont été maintenues au niveau minimum dû à la situation financière de la société à ce moment-là. L'amélioration de la situation financière, mais principalement le changement de stade de développement de la compagnie, soit de la R&D au développement préclinique pour son vaccin VLP H5N1 et au développement du procédé cGMP pour la production des matériaux cliniques pour la prochaine phase expliquent l'augmentation des dépenses du quatrième trimestre de 2007 jusqu'à la fin de 2008. Les salaires ont augmenté en 2008 comparativement à 2007 et sont expliqués par l'embauche de nouveaux employés dans la deuxième moitié de 2008 requis pour le travail préclinique et par la phase I à venir et également par le paiement des bonis quand aucun boni n'a été versé en 2007. Plus de fournitures de laboratoire et analyses, et un nombre plus élevé de contrats de sous-traitance ont également été requis pour l'exécution de ces activités.

RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

L'événement le plus significatif au cours du quatrième trimestre de 2008 pour la société a été la clôture du placement privé avec une filiale indirecte de Philip Morris International (« PMI ») de 45 000 000 unités (les « unités ») au prix de 0,355 \$ l'unité pour un produit brut de 15 975 000 \$. Cet argent sera utilisé par Medicago afin de poursuivre son programme de recherche et de développement sur une pandémie de grippe et la grippe saisonnière.

Chaque unité consiste en une action ordinaire du capital-actions de Medicago (une « Action ordinaire ») et en un bon de souscription (un « Bon de souscription »). Chaque Bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une Action ordinaire jusqu'au 20 octobre 2010, à un prix de 0,375 \$ CA pour la première année suivant la date d'émission des Bons de souscription et de 0,405 \$ CA pour la deuxième année suivant la date d'émission des Bons de souscription.

Pour le quatrième trimestre terminé le 31 décembre 2008, la perte a augmenté de 954 000 \$, passant à 3 007 000 \$ comparativement à 2 053 000 \$ pour le quatrième trimestre de 2007. L'augmentation s'explique principalement par une augmentation de 500 000 \$ des dépenses de recherche et de développement, la diminution des crédits d'impôt à l'investissement de 177 000 \$, ainsi que l'augmentation des frais généraux et administratifs de 324 000 \$.

L'augmentation des frais de recherche et développement (R&D) de 504 000 \$ pour le quatrième trimestre de 2008 comparativement à 2007 est principalement reliée au fait que le vaccin VLP H5N1 que la société développe est passé du stade R&D au stade de développement préclinique ainsi qu'au développement du procédé BPF pour la production de matériel clinique pour la Phase I à venir. Les salaires et avantages sociaux étaient plus élevés (371 000 \$) au quatrième trimestre de 2008 comparativement à 2007 en raison principalement de l'embauche de nouveaux employés requis par les travaux précliniques effectués et pour la Phase I à venir et du paiement de bonis en 2008 alors qu'aucun boni n'avait été payé en 2007. Plus de fournitures de laboratoires et d'analyses (62 000 \$) ont été requis pour réaliser ces activités.

Les crédits d'impôt à l'investissement ont diminué de 177 000 \$ pour le quatrième trimestre se terminant le 31 décembre 2008 malgré une augmentation des frais de recherche et développement de 60% au cours du trimestre. Suite à la réalisation du placement privé avec PMI, la société est maintenant associée avec PMI aux fins d'impôts ce qui a résulté en une diminution du taux de crédit provincial de 37,5% à 17,5% et la société n'est plus éligible au crédit d'impôt fédéral. Le 1^{er} avril 2007, la société a procédé à une réorganisation corporative en créant une nouvelle entité entièrement dédiée aux activités de recherche et développement permettant ainsi de maximiser les crédits d'impôts. Cette transaction est actuellement en révision et la société a décidé de prendre une provision pour les crédits d'impôts fédéraux de 2007 (138 000 \$) et n'a pas comptabilisé de crédits d'impôts fédéraux pour 2008.

Les frais généraux et administratifs et frais relatifs au développement des affaires et à la propriété intellectuelle ont augmenté de 324 000 \$ au quatrième trimestre se terminant le 31 décembre 2008, comparativement à 2007. La principale augmentation est au niveau des salaires et avantages sociaux (341 000 \$) et elle s'explique par le paiement de bonis au quatrième trimestre de 2008 alors qu'aucun boni n'avait été payé en 2007, l'embauche du chef de la direction financière en mai 2008 alors que nous avions un consultant en 2007 et le retour de deux congés de maternité.

LIQUIDITÉS, FLUX DE TRÉSORERIE ET FINANCEMENT

La société avait pour un total de 14 M \$ de trésorerie et équivalents et de placements à court terme au 31 décembre 2008, une augmentation de 13,8 M \$ depuis le 31 décembre 2007. Le fonds de roulement s'établissait à 13,6 millions de dollars au 31 décembre 2008 comparativement à un fonds de roulement négatif de 730 000 \$ au 31 décembre 2007. Les placements à court terme ne comprennent pas de titres de papiers commerciaux adossés à des créances qui sont affectés par des problèmes de liquidités. Au 31 décembre 2008, la dette à long terme de la société s'établit à 15,3 M \$. Aux termes du contrat d'emprunt de Bio-Levier, la société doit maintenir un ratio du fonds de roulement d'au moins 1,3:1. Au 31 décembre 2008, ce ratio s'établit à 7,45 :1.

Les principaux besoins de capitaux de la société comprennent les fonds requis pour ses activités de recherche et de développement, y compris les essais précliniques et cliniques, et les dépenses en immobilisations pour le développement de son usine-pilote de même que le fonds de roulement. Nous prévoyons une augmentation des dépenses en 2009 étant donné que nous continuons de faire progresser nos programmes. La direction de la société est d'avis que les ressources financières présentement à sa disposition sont adéquates pour financer ses activités pour 2009.

Depuis le début de ses activités, la société a comblé ses besoins de trésorerie principalement par l'émission de titres, crédits d'impôt à l'investissement, financement gouvernemental, recouvrements de coûts, revenus de contrats de licence, revenus de contrats de recherche, émission dettes à long terme et dettes à court terme garanties par les crédits d'impôts à l'investissement.

La stratégie de la Société pour le financement futur est de trouver des capitaux supplémentaires après l'achèvement avec succès des essais cliniques de la Phase I de son vaccin VLP pour une pandémie de grippe H5N1. Le montant des capitaux supplémentaires nécessaires dépendra de l'argent en main à ce moment-là et les fonds nécessaires pour effectuer les essais cliniques de phase II de ce vaccin. Nous prévoyons financer nos besoins en capitaux supplémentaires principalement par l'émission de titres et / ou une potentielle monétisation de nos produits. (Voir la section RISQUES ET INCERTITUDES – Besoins de financement supplémentaire et accès aux capitaux).

La variation des liquidités de nos activités est expliquée ci-dessous.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>Flux de trésorerie</i>	Exercice terminé au 31 décembre 2008	Exercice terminé au 31 décembre 2007
Activités d'exploitation	(5 710 000 \$)	(4 154 000 \$)
Activités de financement	20 155 000 \$	2 811 000 \$
Activités d'investissement ⁽¹⁾	(13 577 000 \$)	1 124 000 \$
Variation nette des espèces	868 000 \$	(219 000 \$)

(1) Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement nets de l'acquisition de placements à court terme et de dépôts à terme encaissés étaient (592 000 \$) en 2008 et (106 000 \$) en 2007.

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation ont augmenté de 1 556 000 \$ pour atteindre 5 710 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 comparativement à 2007. Cette augmentation s'explique par l'augmentation de la perte, déduction faite des éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents (ou burn rate) de 638 000 \$ et la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement pour 918 000 \$.

Nous prévoyons une augmentation en 2009 des flux de trésorerie affectées aux activités d'exploitation, puisque nous débiterons les essais cliniques de Phase I de notre vaccin contre la grippe pandémique H5N1, et nous ferons progresser notre vaccin contre la grippe saisonnière dans les phase précliniques (voir Perspectives pour 2009).

Activités de financement

Pour l'exercice 2008, les flux de trésorerie provenant des activités de financement ont augmenté de 17,3 millions \$ à 20,2 millions \$ comparativement à 2007. L'augmentation est principalement le résultat de trois placements privés en 2008, pour un produit brut total de 20 785 000 \$. Le premier placement privé de 13 000 000 d'unités au prix de 0,20 \$ par unité pour un produit brut total de 2 600 000 \$ a été réalisé en mars, le second pour 11 050 000 unités au prix de 0,20 \$ par unité pour un produit brut total de 2 210 000 \$ a été achevé en août et le troisième, en octobre, avec PMI pour 45 000 000 unités au prix de 0,355 \$ pour un produit brut total de 15 975 000 \$. En 2007, un placement privé de 4 000 000 d'unités au prix de 0,50 \$ par unité pour un produit brut de 2 000 000 \$ a été complété.

Pour le premier placement privé de 2008, chaque unité comprend une action ordinaire de la Société et un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet à son porteur d'acheter une action ordinaire au prix de 0,25 \$ pour deux ans. Pour le deuxième placement privé de 2008, chaque unité comprend une action ordinaire de la société et un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet à son porteur d'acheter une action ordinaire à un prix de 0,30 \$ pour 12 mois. Pour le placement privé avec PMI, chaque unité comprend une action ordinaire et un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son porteur d'acheter une action ordinaire jusqu'au 20 octobre 2010 à un prix égal à 0,375 \$ pour la première année suivant la date de l'émission de bons de souscription et de 0,405 \$ pour la deuxième année suivant la date de la délivrance du bon de souscription.

Résultat des placements privés mentionnés ci-dessus, la Société a émis un total de 69 050 000 actions ordinaires et 57 025 000 bons de souscription en 2008.

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement (à l'exclusion des acquisitions de placements à court terme et de dépôt à terme encaissés) ont augmenté de 486 000 \$ à 592 000 \$ en 2008, découlant de plus d'acquisitions d'immobilisations corporelles pour 380 000 \$. En 2008, la Société a acquis un terrain adjacent à son usine pilote pour 215 000 \$ pour une potentielle expansion future.

La Société prévoit investir 1,25 millions de \$ en 2009 pour l'expansion de son usine de fabrication afin d'optimiser les activités de production et de fournir un espace supplémentaire pour la production du matériel de qualité clinique pour les essais cliniques sur les humains.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Société a des obligations contractuelles et engagements commerciaux. Le tableau suivant indique les besoins de trésorerie de la Société afin se conformer à ces obligations:

Les paiements minimums exigibles en vertu des obligations contractuelles de la Société sont comme suit au 31 décembre 2008:

\$	2009	2010	2011	2012	2013	Suite	Total
Comptes payables	1 314 089	-	-	-	-	-	1 314 089
Emprunts bancaires	727 950	-	-	-	-	-	727 950
Dette à long terme	73 071	60 000	60 000	60 000	60 000	16 153 280	16 466 351
Bails d'exploitation	216 574	154 241	205 002	203 535	84 603	-	863 955
Licences	102 000	122 000	147 000	147 000	147 000	205 000	870 000

PERSPECTIVES POUR 2009

Nous prévoyons une augmentation des dépenses de R & D en 2009, principalement en raison de l'initiation de notre programme clinique de phase 1 pour le vaccin contre la grippe pandémique H5N1 et nous poursuivrons l'avancée de notre vaccin contre la grippe saisonnière vers les programmes précliniques.

Basé sur nos estimations actuelles, les liquidités qui seront utilisées en 2009 sont estimées à environ 10,5 millions de dollars. Nos attentes sont que les sorties de fonds ne seront pas linéaire sur l'année mais seront plus élevées dans la deuxième moitié de l'année en raison des coûts associés aux études cliniques et du coût de l'expansion de notre usine de fabrication.

OPERATIONS ENTRE APPARENTEES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Il n'y a eu aucune opération entre parties apparentées ni aucun engagement hors bilan.

DONNÉES SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

En date du 24 mars 2009, il y avait 90 324 940 actions ordinaires en circulation, 5 817 245 options d'achat d'actions en circulation, 64 933 196 bons de souscription en circulation et 280 000 options d'achat d'unités en circulation.

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actif et de passif portés aux états financiers. Ces mêmes estimations et hypothèses ont aussi une incidence sur la présentation des éventualités en date des états financiers, de même que sur les montants de produits et de charges des exercices présentés. Nous réévaluons ces estimations et hypothèses, incluant celles qui sont relatives à la constatation des revenus, les dépenses de recherche de développement, la rémunération à base d'actions, les actifs d'impôts futurs, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, l'évaluation des actifs incorporels identifiables et des écarts d'acquisition, la juste valeur des options octroyées, la provision pour éventualités ainsi que certaines charges à payer. Nous fondons nos estimations et hypothèses sur l'expérience passée et sur divers facteurs que nous croyons raisonnables dans les circonstances, et qui sont à l'origine de notre jugement sur la valeur comptable des actifs et des passifs qui ne sont pas apparents de quelque autre façon. Il est possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Les principales conventions comptables requérant une utilisation importante de jugement et d'estimation de la part de la direction pour la préparation des états financiers consolidés sont présentées plus bas.

Dépréciation d'actifs à long terme

Lors d'événements ou de circonstances indiquant la possibilité d'un non-recouvrement des coûts, la société réévalue la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif excède les flux monétaires futurs non actualisés avant impôts que procurera cet actif. Le montant de toute perte de valeur, le cas échéant, représente l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Impôts sur les bénéfices

La société comptabilise les impôts sur les bénéfices en utilisant la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont établis en tenant compte des écarts temporaires déductibles ou imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. La variation des actifs ou des passifs d'impôts futurs est portée aux résultats. Les actifs et passifs d'impôts futurs sont constatés en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur devant s'appliquer dans l'exercice au cours duquel les écarts doivent se résorber.

La société établit une provision pour moins-value à l'égard des actifs d'impôts futurs si, selon les renseignements disponibles, il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôts futurs ne sera pas matérialisée.

Frais de recherche et de développement

Tous les frais liés aux activités de développement qui ne répondent pas aux critères généralement reconnus pour leur report ainsi que tous les frais de recherche sont imputés aux résultats dès qu'ils sont engagés. Les frais de développement qui répondent aux critères généralement reconnus pour leur report sont capitalisés et amortis à l'encontre des revenus sur la période estimative au cours de laquelle on pense en retirer des avantages. Aux 31 décembre 2008 et 2007, aucun frais de développement n'ont été reportés.

Constatation des revenus

Les revenus liés aux accords de recherche sont liés à des accords d'étape et sont comptabilisés lorsque les jalons sont atteints et sur acceptation par le client. En vertu de ces ententes, les paiements reçus d'avance sont constatés à titre de produits reportés au bilan et ensuite, à titre de revenu lorsque les jalons sont atteints et sur acceptation par le client. Les revenus provenant des accords de recherche sont constatés selon la méthode l'avancement des travaux.

Les ententes de licence en vigueur prévoient généralement des paiements uniques (avances) et des versements d'étape. Les revenus associés à ces accords de prestations multiples sont attribués à ces différents éléments selon leur juste valeur relative. Les accords de prestations multiples sont divisés en unités de comptabilisation distinctes lorsque certains critères sont respectés, notamment si la prestation fournie a une valeur en soi pour le client et s'il existe des preuves objectives et fiables de la juste valeur de la ou des prestations non fournies. La contrepartie reçue est répartie entre les différentes unités de comptabilisation en fonction de la juste valeur de chaque unité ou selon la méthode du montant résiduel, et les critères de constatation des revenus applicables sont considérés séparément pour chacune des unités de comptabilisation.

Les revenus de prestations de licence, représentant des paiements non remboursables reçus lors de l'exécution d'entente de licence, sont constatés à titre de revenus au moment de l'exécution de ces contrats lorsqu'il n'existe aucune obligation de rendement importante pour la Société et que leur encaissement est assuré. Les avances reçues au début des contrats de licence ne sont pas constatées à titre de revenus lorsqu'elles sont reçues, mais sont amorties selon l'état d'avancement du projet de recherche et de développement en question. L'état d'avancement d'un projet est fondé sur une estimation de la période ou de la durée totale prévue pour terminer le projet par rapport à la période écoulée jusqu'à un jour donné afin d'en arriver à une estimation du pourcentage de revenus gagnés à ce jour.

Rémunérations et autres paiements à base d'actions

La société offre un régime d'options d'achat d'actions qui est décrit à la note 12 des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2008. La juste valeur des options d'achat d'actions est déterminée selon le modèle d'établissement du prix des options de Black et Scholes, et les charges de rémunération à base d'actions sont constatées selon les périodes d'acquisition des options et sont inscrites dans les capitaux propres sous la rubrique « Autres composantes des capitaux propres ». Toute contrepartie reçue par la société lors de l'exercice des options d'achat d'actions ainsi que la valeur comptable de ces options d'achat d'actions sont inscrites dans les capitaux propres sous la rubrique « Capital social » lors de l'émission des actions.

NOUVELLES NORMES COMPTABLES ET CHANGEMENTS COMPTABLES FUTURS

Nouvelles normes comptables adoptées en 2008

Le 1^{er} janvier 2008, la société a adopté les nouvelles normes suivantes publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») :

- (a) Chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir ». Ce chapitre établit les informations à fournir pour évaluer l'importance des instruments financiers à l'égard de la situation financière et de la performance financière de l'entité; et la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que la façon dont l'entité gère ces risques (note 20 aux états financiers).
- (b) Chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation ». Ce chapitre établit des normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers. Il reprend les normes de présentation établies par le chapitre 3861 « Instruments financiers – informations à fournir et présentation » (note 20 aux états financiers).
- (c) Chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital ». Ce chapitre établit des normes pour la fourniture d'informations sur le capital de l'entité et la façon dont celui-ci est géré. Il décrit les informations à fournir sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'entité ainsi que les données quantitatives synthétiques sur les éléments inclus dans la gestion du capital. Le chapitre cherche à savoir si l'entité s'est conformée aux exigences en matière de capital, et sinon, les conséquences de cette dérogation (note 19 aux états financiers).
- (d) Chapitre 3031, « Stocks ». Ce chapitre établit le traitement comptable des stocks. Il donne des commentaires sur la détermination du coût et sa comptabilisation ultérieure en charges, y compris toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation. Il donne également des commentaires sur les méthodes de détermination du coût qui sont utilisées pour imputer les coûts aux stocks.
- (e) Chapitre 1400, « Normes générales de présentation des états financiers ». Ce chapitre inclus les critères permettant de déterminer la capacité d'une entité à poursuivre son exploitation (hypothèse de la continuité d'exploitation).

L'adoption de ces normes n'a eu aucun impact sur les états financiers, à l'exception des informations supplémentaires mentionnées ci-dessus notes 19 et 20 aux états financiers).

Incidence des conventions comptables non encore en vigueur

L'ICCA a publié le chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » remplaçant les chapitres 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » et 3450, « Frais de recherche et de développement ». Ce chapitre s'applique aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1er octobre 2008. Le chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels. Après examen de cette nouvelle norme, la Société a conclu qu'il n'y aura pas d'impact significatif sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Le 1^{er} janvier 2009, la Société a adopté le chapitre 3064 du Manuel de l'ICCA.

L'ICCA a publié les chapitres suivants du Manuel de l'ICCA qui s'appliquent aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

- (a) Chapitre 1582, "Regroupements d'entreprises", qui remplace le chapitre 1581 qui a le même titre, établis les normes à suivre pour un regroupement d'entreprise. Le chapitre 1582 sera en convergence avec l'IFRS 3, « Regroupements d'entreprises ».
- (b) Chapitre 1601, « États financiers consolidés », reprendra les exigences du chapitre 1600 « États financiers consolidés ».
- (c) Chapitre 1602 « Participations sans contrôle », sera en convergence avec les dispositions de IAS 27, « États financiers consolidés et individuels », concernant les participations sans contrôle. Ce nouveau chapitre établis les normes à suivre pour la comptabilisation des participations sans contrôle dans une filiale pour les états financiers préparés subséquemment à un regroupement d'entreprises.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces nouvelles normes sur ses états financiers consolidés.

En janvier 2009, le Comité sur les problèmes nouveaux (« CPN ») de l'ICCA a publié l'abrégé CPN-173, « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers », qui exige que les entités prennent en considération le risque de crédit de la contrepartie et leur propre risque de crédit dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et passifs financiers, y compris les instruments dérivés. Le CPN-173 s'appliquera aux états financiers intermédiaires et annuels de la société pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009. La société ne s'attend pas à ce que l'adoption de cette ligne directrice ait une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

Normes internationales d'information financière

En février 2008, le Conseil des Normes Comptables (« CNC ») a confirmé que les PCGR du Canada pour les entités ayant une obligation publique de rendre des comptes seront remplacés par les IFRS avec prise d'effet au cours de l'année civile 2011, l'adoption anticipée étant permise à compter de l'année civile 2009. Le basculement vers les IFRS sera exigé, pour la Société, pour les états financiers intermédiaires et annuels ouverts à compter du 1er janvier 2011. Les IFRS utilisent un cadre conceptuel semblable à celui des PCGR du Canada, mais comptent des différences importantes au chapitre de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et de l'information à fournir. Au cours de la période précédant le basculement, le CNC continuera de publier des normes comptables qui convergent vers les IFRS comme l'IAS 2, « Stocks », et l'IAS 38, « Immobilisations incorporelles », atténuant ainsi l'incidence de l'adoption des IFRS à la date de basculement obligatoire.

Au cours de l'année 2008, la Société a procédé, avec l'aide d'experts externes, à l'établissement d'un diagnostic de phase 1 pour l'adoption des IFRS. Ce diagnostic a identifié les principales différences entre les traitements comptables appliqués par la Société selon les PCGR canadiens et ceux de l'IFRS ainsi que les implications pratiques reliées à la mesure. Les différences ont de plus été classées selon leur degré de complexité et selon l'importance du travail à mettre en oeuvre relativement à la mesure.

La Société a décidé de basculer aux normes IFRS le 1er janvier 2011. Certains choix autorisés selon les IFRS sont actuellement en analyse. L'analyse sommaire nous indique qu'actuellement dans la plupart des cas, la Société opérerait pour une application prospective lorsque le choix sera disponible. Le basculement aux normes IFRS entraînera des modifications à apporter à nos systèmes comptables, à nos systèmes de contrôle interne ainsi qu'à nos systèmes de gestion et d'évaluation. À cet effet, nous sommes présentement à analyser le potentiel de nos systèmes en place ainsi que la possibilité d'intégrer toutes nos filiales sur un même système d'information. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption des IFRS sur ses états financiers consolidés.

GESTION DU CAPITAL

La société définit le capital comme étant la somme de la dette à long terme et des capitaux-propres.

Les objectifs de la société en matière de gestion du capital sont la préservation de la capacité de la société de rester en exploitation afin de fournir un rendement adéquat à ses actionnaires et de s'assurer d'un niveau suffisant de liquidités pour financer ses activités de recherche et de développement, les frais généraux et les frais d'administration, le fonds de roulement et les dépenses en immobilisations, notamment celles associées aux brevets et marques de commerce.

Afin de maintenir ou de rajuster sa structure du capital, la société peut émettre de nouvelles actions, de nouvelles dettes ou acquérir ou céder des actifs, tous étant sujet aux conditions du marché et aux termes des ententes sous-jacente avec de tierces parties.

La société n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital de la part d'organisme de réglementation.

Le capital total aux 31 décembre 2008 et 2007 a été calculé comme suit :

	2008 \$	2007 \$
Dette à long terme	15 209 518	14 451 147
Partie à court terme de la dette à long terme	73 071	13 072
	<hr/> 15 282 589	<hr/> 14 464 219
Capital social	37 182 667	23 465 147
Surplus d'apport	1 087 608	802 219
Autres composantes des capitaux propres		
Options d'achat d'actions	500 081	263 821
Options d'achat d'unités	66 640	122 135
Bons de souscription	8 410 743	1 787 553
Déficit	(43 920 364)	(36 271 760)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(48 384)	-
	<hr/> 3 278 991	<hr/> (9 830 885)
Capital total	<hr/> 18 561 580	<hr/> 4 633 334

FACTEURS DE RISQUES RELIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque financier

La société est exposée à différents risques de par la nature des activités commerciales qu'elle poursuit, dont ceux liés à l'utilisation d'instruments financiers. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

Risque de marché

Le risque de marché correspond aux pertes financières que peut encourir la Société en raison des fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers, à la suite de la variation des paramètres qui sous-tendent leur évaluation, notamment les taux d'intérêt et les taux de change. L'exposition à la variation des taux d'intérêts est décrite ci-dessous.

Risque de taux de change

Pour l'exposition au taux de change, nous exerçons des activités à l'échelle internationale, et une grande partie de nos charges sont libellées en dollars américains et en Euro mais ces expositions ne sont pas importantes.

Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2008, l'exposition de la société au risque de taux d'intérêt s'établit comme suit :

Trésorerie et équivalents	Taux d'intérêt variable
Placements à court terme	Taux d'intérêt fixe
Comptes débiteurs	Sans intérêt
Financement à recevoir	Sans intérêt
Subventions à recevoir	Sans intérêt
Emprunts bancaires	Taux d'intérêt variable
Comptes créditeurs et charges	Sans intérêt
Dette à long terme	Tel que décrit à la note 10

Les emprunts bancaires (note 8) portent intérêt à un taux variable et au 31 décembre 2008, toute chose étant égale par ailleurs, une appréciation du taux d'intérêt de 1% aurait eu un effet défavorable de 7 280 \$ sur la perte et la perte étendue. Une diminution de 1% du taux d'intérêt aurait eu l'incidence contraire sur la perte et la perte étendue.

Le prêt Biolevier (note 10) porte intérêt à taux variable et au 31 décembre 2008, toute chose étant égale par ailleurs, une appréciation du taux d'intérêt de 1% aurait eu un effet défavorable de 153 186 \$ sur la perte et la perte étendue. Une diminution de 1% du taux d'intérêt aurait eu l'incidence contraire sur la perte et la perte étendue.

Risque de crédit

Les instruments financiers qui pourraient exposer la Société à des concentrations de risque de crédit consistent principalement en des espèces et quasi-espèces, placements à court terme et des comptes débiteurs. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont maintenus avec des institutions financières de crédit de haute qualité. Les placements à court terme se composent principalement de dépôts à terme, des obligations, de résidus émis par des institutions de crédit de haute qualité. Par conséquent, la direction estime que le risque de non-exécution lié à la trésorerie et équivalents et placements à court terme est minime.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente la possibilité que la Société peut ne pas être en mesure de rassembler suffisamment de ressources de trésorerie, lorsque requis, et selon des conditions raisonnables, afin de faire face à ses obligations financières.

La Société estime qu'avec les ressources financières dont elle dispose actuellement, elle a suffisamment de trésorerie et équivalents de trésorerie pour faire face à ses engagements contractuels au moins pour les 12 prochains mois. Pour répondre à l'ensemble de ses engagements contractuels, la Société devra recueillir des fonds supplémentaires dans l'avenir et chercher de nouvelles formes de financement de la dette ou de capitaux propres, mais ne peut fournir l'assurance qu'elle réussira à le faire. Voir "Facteurs de risques et incertitudes" ci-dessous.

FACTEURS DE RISQUES ET INCERTITUDES

Besoins de financement supplémentaire et accès aux capitaux

La Compagnie a besoin de fonds supplémentaires importants pour d'autres travaux de recherche et de développement, des essais cliniques prévus, des approbations réglementaires, la mise en place d'usines pilotes et de fabrication commerciale et la commercialisation de ses produits et produits candidats. Il est possible qu'elle tente de réunir des fonds supplémentaires pour les buts susmentionnés au moyen de l'émission publique ou privée d'actions ou de titres de créance ainsi que par des collaborations avec d'autres sociétés de biotechnologie ou en essayant de se procurer un financement auprès d'autres sources. Rien ne garantit qu'un financement supplémentaire pourra être obtenu.

Stade d'évolution

La Compagnie est encore en développement et ses antécédents d'exploitation sont limités. Des investissements supplémentaires seront nécessaires pour mener à bien la mise en marché des produits candidats de la Compagnie et des produits de tiers et il n'est pas certain que ces produits seront produits à un coût et dans une qualité raisonnable ou commercialisés avec succès. La Compagnie ne sait pas si elle récupérera son investissement dans ces produits ou produits candidats par le truchement des ventes ou des redevances.

Puisque les produits les plus avancés de la Compagnie sont au stade de développement préclinique, la Compagnie n'a pas encore démontré l'efficacité chez les humains des protéines de la Compagnie produites dans la luzerne ni reçu l'autorisation réglementaire pour les essais cliniques. On ne sait pas si la Compagnie respectera les normes réglementaires applicables en matière de santé et obtiendra les approbations réglementaires requises pour ses produits ou produits candidats actuels.

Actuellement, la capacité de la Compagnie de produire une quantité commerciale de ses produits et produits candidats n'a pas été vérifiée et la Compagnie n'a pas encore la capacité de fabrication pour produire à un tel niveau commercial. Des investissements additionnels seront nécessaires pour construire des installations de fabrication pour combler les besoins sur le marché et de telles activités de mise à l'échelle peuvent changer la structure des coûts de la Compagnie qui pourraient avoir une incidence sur les avantages de sa plateforme ou diminuer les coûts en capital et les coûts des biens vendus.

La Compagnie n'entreprendra pas de commercialisation avant plusieurs années et elle peut faire face à des difficultés ou des retards imprévus dans ses activités et il se peut que des concurrents mettent au point d'autres méthodes de production qui réduiraient les avantages concurrentiels de la Compagnie.

Antécédents de pertes d'exploitation

À l'heure actuelle, la Compagnie n'a comptabilisé aucun revenu provenant de la vente de produits ou produits candidats. Depuis sa création jusqu'au 31 décembre 2008, la Compagnie a accumulé des pertes de 43 920 364 \$. Les pertes pourraient augmenter à court terme pendant que la Compagnie poursuit le développement de ses produits et, dans le cas des protéines pharmaceutiques, qu'elle tente d'obtenir l'approbation réglementaire visant la vente de ses produits candidats. Les pertes d'exploitation devraient se poursuivre jusqu'à ce que les ventes de produits et les versements de redevances produisent suffisamment de revenus pour financer ses activités continues. Des fluctuations trimestrielles des revenus, des dépenses et des pertes sont également prévues.

Réglementation des médicaments et approbation des produits

Les investisseurs éventuels devraient connaître les risques, problèmes, retards, frais et difficultés auxquels la Compagnie peut être exposée compte tenu de la très vaste réglementation dans le cadre de laquelle elle exerce ses activités.

De nombreuses lois et de nombreux règlements régissent la fabrication et la vente de produits thérapeutiques pour les humains au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays, soit les marchés auxquels sont destinés les produits et produits candidats de la Compagnie. De telles lois et de tels règlements portent sur l'approbation des installations de fabrication, des procédures d'essai et du contrôle des recherches, des données précliniques et cliniques avant l'approbation pour la commercialisation, y compris le respect des normes de BPF pendant la production et l'entreposage, de même que la réglementation des activités de commercialisation, incluant la publicité et l'étiquetage.

Bon nombre des produits, produits candidats et procédés que la Compagnie développe actuellement nécessitent du développement et des essais considérables et l'investissement de fonds importants avant leur commercialisation. Il n'y a aucune assurance que l'un de ces produits, produits candidats ou procédés sera réellement développé jusqu'à un niveau commercial.

Avant d'obtenir l'autorisation réglementaire pour la vente commerciale d'un de ses produits pharmaceutiques candidats, la Compagnie doit démontrer au moyen d'études précliniques et d'essais cliniques que le produit nouveau projeté est sûr et efficace pour un usage chez l'homme pour chaque indication visée. Les résultats provenant des études précliniques et des premiers essais cliniques peuvent ne pas prévoir les résultats qui seront obtenus dans des essais à grande échelle, et rien ne garantit que les essais cliniques de la Compagnie feront la preuve d'une innocuité suffisante pour une IND ou des phases ou étapes subséquentes d'essais sur des sujets humains même après que des essais précliniques et/ou des données sur des sujets humains sont soumis. L'incapacité de démontrer suffisamment l'innocuité et l'efficacité d'un produit candidat en cours de développement pourrait retarder ou empêcher l'autorisation réglementaire du produit candidat projeté et pourrait avoir une incidence défavorable sur le succès de la Compagnie.

Tout médicament est susceptible d'avoir une certaine toxicité ou des effets secondaires indésirables chez les animaux et les humains lorsqu'il est administré sous forme de monothérapie ou avec d'autres médicaments. Rien ne garantit qu'une toxicité, des effets indésirables ou des effets secondaires inacceptables ne se produiront pas à tout niveau de dose et à tout moment au cours des études toxicologiques ou des essais cliniques chez les humains des produits candidats de la Compagnie projetés sous forme de monothérapie ou combinée à d'autres médicaments. La manifestation d'une toxicité, d'effets indésirables ou d'effets secondaires dans les études toxicologiques ou les essais cliniques pourrait faire en sorte que la Compagnie ou les autorités de réglementation interrompe, limite, retarde ou fasse cesser le développement d'un des produits candidats de la Compagnie, ce qui pourrait éventuellement empêcher leur autorisation par Santé Canada, la FDA ou d'autres autorités de réglementation, à l'égard d'une partie ou de la totalité des indications visées. Rien ne garantit qu'une phase, une composante ou une étape d'un essai sera couronnée de succès ou achevée en toute sécurité de façon à permettre que la phase, l'étape ou la composante suivante d'un essai ou de la conception d'un essai débute. Rien ne garantit que Santé Canada, la FDA ou d'autres autorités de réglementation accepteront un protocole ou une conception de protocole précis sans égard à la phase, aux étapes ou aux composantes d'une phase. De plus, après qu'un essai ou une phase d'un essai a commencé, Santé Canada, la FDA ou d'autres autorités de réglementation pourraient mettre l'essai en attente sur le plan clinique si Santé Canada, la FDA ou les autres autorités de réglementation jugent qu'un essai ou sa conception peuvent être dangereux ou exigent des éclaircissements concernant la conception du protocole. Dans le cas d'une mise en attente sur le plan clinique, rien ne garantit que les objections ou les problèmes seront surmontés ou résolus, et l'essai pourrait être remis à plus tard ou arrêté. Même après avoir été autorisé par Santé Canada, la FDA ou d'autres autorités de réglementation, un produit candidat peut par la suite se révéler dangereux ou ne pas produire l'effet escompté, ce qui empêcherait un usage répandu ou nécessiterait son retrait du marché. Il n'y a aucune assurance que des produits candidats que la Compagnie a développés ou développera seront sûrs lorsqu'ils seront administrés à des patients.

Le taux d'achèvement des essais cliniques des produits de la Compagnie dépendra, entre autres facteurs, du taux de participation des patients. La participation des patients dépend de nombreux facteurs, notamment de la taille du groupe de patients, de la nature du protocole, des essais effectués par des concurrents auprès de la même catégorie de patients, de la proximité des parties aux sites cliniques, des critères d'admissibilité pour l'étude et de l'intérêt des chercheurs cliniques. Des retards dans la participation prévue des patients peuvent se traduire par une hausse des coûts, des retards ou l'interruption des essais cliniques, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur le succès de la Compagnie. De plus, le personnel de la Compagnie a une expérience clinique limitée et, par conséquent, se fiera à des tiers pour l'aider à superviser et à surveiller les essais cliniques, ce qui pourrait entraîner des retards dans la réalisation des essais cliniques ou faire en sorte qu'ils ne soient pas menés à terme, si ces tiers ne s'acquittent pas de leurs obligations envers la Compagnie ou ne respectent pas les normes réglementaires dans l'exécution de leurs obligations aux termes des ententes qu'ils ont avec la Compagnie. Rien ne garantit que la Compagnie sera en mesure de soumettre une demande de drogue nouvelle tel que planifié si les essais cliniques sont terminés ou que de telles demandes seront examinées et autorisées par Santé Canada ou la FDA ou qu'elles le seront en temps opportun.

Réglementation des plantes génétiquement modifiées

La Compagnie doit respecter les règlements de l'USDA, de l'ACIA et des autres autorités de réglementation pour les rejets extérieurs d'organismes génétiquement modifiés ainsi que des autres produits destinés à être utilisés sur des produits agricoles ou avec ceux-ci. L'USDA et l'ACIA interdisent la culture et le transport de plantes génétiquement modifiées sauf conformément à une dispense ou à des autorisations spéciales. Pour obtenir les autorisations requises, la Compagnie devra démontrer qu'elle utilise des procédures satisfaisantes pour la croissance de ses plantes génétiquement modifiées et pour le contrôle des stocks de semences, du matériel récolté, des installations de traitement et des déchets provenant de ces installations. Rien ne garantit que les autorisations seront accordées à la Compagnie et, le cas échéant, qu'elles le seront en temps opportun. De plus, la Compagnie pourrait devoir consacrer beaucoup de temps ou d'argent pour remplir les conditions nécessaires à l'octroi de ces autorisations. De plus, des modifications à la réglementation ou aux politiques de l'USDA, de l'ACIA et des autres autorités de réglementation concernant la croissance et le déplacement dans les champs de plantes hôtes génétiquement modifiées pourraient avoir une incidence défavorable sur l'entreprise de la Compagnie en augmentant le coût de ses produits et de ses technologies ou en réduisant la demande des consommateurs à l'égard de ces produits et technologies ou en faisant en sorte que les gouvernements interdisent la vente ou l'utilisation. Si la Compagnie ne se conforme pas à ces règles ou politiques, elle pourrait subir une perte financière ou être responsable des coûts engagés à la suite de ce non-respect. À la connaissance de la Compagnie, aucune exigence réglementaire relative à la croissance commerciale extérieure de plantes transgéniques produisant des protéines pharmaceutiques n'a encore été promulguée au Canada, aux États-Unis ou ailleurs.

Évolution technologique rapide

Compte tenu de l'évolution rapide et de l'évolution technologique importante de l'industrie, rien ne garantit que des développements réalisés par d'autres ne feront pas en sorte de rendre non concurrentielles les technologies de la Compagnie ni que cette dernière sera en mesure de suivre les développements technologiques. Les concurrents de la Compagnie peuvent également avoir développé ou être en voie de développer des technologies qui pourraient constituer la base de produits et produits candidats concurrentiels. Certains de ces produits et produits candidats peuvent se révéler plus efficaces et moins coûteux que les produits et produits candidats développés par la Compagnie ou que celle-ci est en voie de développer.

Dépendance envers le personnel clé

La Compagnie dépend de certains membres de sa direction et de son personnel scientifique, et la perte des services d'une ou de plusieurs de ces personnes pourrait avoir une incidence défavorable sur la Compagnie. La Compagnie se doit de continuer à mettre en œuvre et à appliquer ses systèmes de gestion et de continuer à recruter et à former de nouveaux employés de manière à gérer sa croissance efficacement. La Compagnie se doit notamment de recruter du personnel possédant une expérience dans la fabrication conforme aux normes de BPF, et le développement et le contrôle de la qualité de médicaments. Bien qu'elle ait été capable d'attirer et de retenir un personnel compétent et expérimenté dans le passé, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de le faire dans l'avenir.

Concurrence

La concurrence technologique est très vive au sein de l'industrie dans laquelle se trouve la Compagnie. La concurrence provient principalement des sociétés pharmaceutiques, des sociétés de biotechnologie et des universités de même que de sociétés qui participent à chacun des secteurs non pharmaceutiques que la Compagnie tente de viser avec ses produits et produits candidats. Bon nombre des concurrents de la Compagnie disposent de ressources financières et techniques beaucoup plus considérables, ont des capacités importantes de recherche et de développement et des ressources supérieures sur les plans de la commercialisation, de la distribution, de la production et du personnel. De plus, des concurrents peuvent développer des produits avant que la Compagnie

développe ses propres produits et produits candidats et obtenir l'approbation réglementaire visant ces produits et produits candidats plus rapidement que ne le fait la Compagnie. Des produits, produits candidats et procédés plus efficaces que ceux que la Compagnie entend développer peuvent être développés par ses concurrents. La recherche et le développement effectués par d'autres peuvent rendre la technologie, les produits et produits candidats ou procédés de la Compagnie non concurrentiels ou désuets.

Réaction défavorable du public envers le génie génétique

Le succès commercial futur de certains des produits et produits candidats de la Compagnie et des produits de certains de ses partenaires dépendra en partie de l'acceptation par le public de l'utilisation des produits et produits candidats génétiquement modifiés, notamment les médicaments, les plantes et les produits végétaux. Les allégations selon lesquelles les produits et produits candidats génétiquement modifiés ne peuvent pas être consommés sans risque ou qu'ils présentent un danger pour l'environnement peuvent influencer l'attitude du public, quelle que soit leur véracité. Des réactions défavorables du public à des organismes et produits et produits candidats génétiquement modifiés et produits et produits candidats produits en les utilisant pourraient se traduire par une réglementation gouvernementale plus stricte en matière de recherche génétique et des produits et produits candidats qui en résultent, notamment de plus grandes exigences en matière d'étiquetage, et pourraient entraîner une baisse de la demande des produits et produits candidats de la Compagnie, même si ces produits et produits candidats ne proviennent pas d'organismes génétiquement modifiés.

Brevets et droits de propriété intellectuelle

Le succès de la Compagnie dépend, en partie, de sa capacité à protéger ses droits de propriété intellectuelle et à exercer ses activités sans porter atteinte aux droits de propriété d'autrui ou à faire en sorte que des tiers contournent les droits qui appartiennent à la Compagnie ou sur lesquels elle détient une licence. Des demandes de brevets au Canada, aux États-Unis et dans d'autres territoires ont été déposées et la Compagnie en fait un suivi actif. La situation des brevets des sociétés pharmaceutiques et de biotechnologie, y compris de la Compagnie, est incertaine et soulève des questions de droit et de fait complexes pour lesquelles des questions de droit importantes demeurent non résolues. Par conséquent, il n'est pas certain que les demandes de brevet en instance de la Compagnie se traduiront par la délivrance de brevets ou que la Compagnie développera d'autres produits et produits candidats exclusifs pouvant être brevetés. Une partie de la stratégie de la Compagnie repose sur sa capacité d'assurer la situation d'un brevet en ce qui a trait à la production d'une protéine recombinante au moyen de sa plate-forme technologique Proficia^{MC}. Il n'y a aucune certitude que la Compagnie y parviendra et, dans le cas contraire, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur elle et sur sa situation financière. De plus, la Compagnie pourrait échouer dans sa tentative de commercialiser des produits et produits candidats sans avoir à obtenir des brevets supplémentaires, notamment des brevets relatifs à la transformation de plantes ou à l'utilisation de certains éléments génétiques spécifiques végétaux. De plus, il n'est pas certain que les brevets délivrés ou devant être délivrés à la Compagnie lui procureront des avantages concurrentiels ou que de tels brevets ne seront pas la cible de contestations par des tiers, que les brevets de tiers ne compromettent pas sa capacité de commercialiser ses produits et produits candidats ou que des tiers n'aient pas contourné ses brevets au moyen d'autres procédés. De plus, il est possible que d'autres sociétés développent des produits et produits candidats ayant le même effet que ses produits et produits candidats ou des technologies de production de manière indépendante ou qu'ils conçoivent des technologies en s'appuyant sur celles brevetées par la Compagnie.

Des demandes de brevet se rapportant aux activités de la Compagnie ou les touchant ont été déposées par un certain nombre de sociétés pharmaceutiques et de biotechnologie et par des établissements d'enseignement. Un certain nombre de ces technologies, demandes ou brevets peuvent entrer en conflit avec les technologies ou demandes de brevet de la Compagnie, et un tel conflit pourrait réduire la portée de la protection par brevet que la Compagnie pourrait autrement obtenir ou même entraîner le refus de ses demandes de brevets.

Dans l'éventualité où une tierce partie exerce des activités entrant en contravention avec les droits de propriété intellectuelle de la Compagnie, l'attention de la direction pourrait être détournée et la Compagnie pourrait encourir des coûts importants dans la défense et reconnaissance de ses droits. La Compagnie pourrait échouer dans la défense de ses droits de propriété intellectuelle, ce qui pourrait également entraîner l'invalidité de ses brevets ou une déclaration par un tribunal que la tierce partie ne contrevient pas aux droits de propriété intellectuelle de la Compagnie, l'un ou l'autre pouvant nuire à la position concurrentielle de la Compagnie. De plus, il n'y a aucune garantie qu'une tierce partie ne pourra pas contourner les technologies brevetées de la Compagnie. Aussi, la Compagnie pourrait avoir à participer à des procédures d'interférence amorcées par le U.S. Patent and Trademark Office, des procédures d'opposition en Europe ou d'autre procédure analogue dans d'autre juridiction du monde visant à déterminer la priorité de l'invention et la validité des droits du brevet octroyés ou demandés, ce qui pourrait entraîner des coûts et des délais substantiels, même dans l'éventualité d'un dénouement à l'avantage de la Compagnie.

Il n'y a aucune certitude que la Compagnie sera en mesure de conclure des contrats de licence à des conditions commerciales raisonnables, ou développer ou obtenir une technologie de remplacement à l'égard des brevets délivrés à des tiers qui englobent

incidence ses produits ou technologies de production. Toute incapacité à obtenir des licences ou à développer une technologie de remplacement pourrait entraîner des retards dans le lancement de certains des produits et produits candidats de la Compagnie ou même faire en sorte que celle-ci se voit interdire le développement, la fabrication ou la vente de certains de ses produits. De plus, la Compagnie pourrait devoir engager des frais juridiques considérables pour contester des actions en justice pour contrefaçon de brevets, ou pour intenter de telles poursuites contre autrui.

Il est impossible pour la Compagnie d'être certaine d'avoir créé les inventions visées par les demandes de brevet en instance ou qu'elle était la première à avoir déposé les demandes de brevet portant sur de telles inventions. Il n'y a aucune garantie que ces brevets, une fois délivrés, seraient confirmés par un tribunal ou que la technologie ou le produit d'un concurrent serait considéré comme une contrefaçon de ces brevets.

De plus, une grande partie de la technologie relative au savoir-faire de la Compagnie qui n'est pas brevetable peut constituer un secret industriel. Par conséquent, la Compagnie exige de ses employés, consultants et conseillers et collaborateurs qu'ils signent des ententes de confidentialité. Toutefois, il n'y a aucune garantie que ces ententes fourniront une protection suffisante de ses secrets industriels, de son savoir-faire ou de ses autres renseignements exclusifs en cas d'utilisation ou de divulgation non autorisée de l'information.

Responsabilité potentielle à l'égard des produits

Le risque de réclamation en responsabilité civile à l'égard des produits et de publicité défavorable qui en résulte est inhérent au développement de produits thérapeutiques et autres pour les humains. L'assurance de la responsabilité civile à l'égard des produits est coûteuse, sa disponibilité est limitée et la Compagnie peut ne pas être en mesure de souscrire une telle assurance ou de la souscrire à des conditions qu'elle juge acceptables. La commercialisation des produits et produits candidats potentiels de la Compagnie peut être limitée ou compromise par l'incapacité de souscrire une garantie d'assurance suffisante à des conditions raisonnables ou de se protéger autrement contre les réclamations possibles en responsabilité à l'égard des produits. Une réclamation en responsabilité à l'égard des produits contre la Compagnie ou le retrait d'un produit ou de produits candidats du marché pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Compagnie et sa situation financière.

Absence possible de marché

La stratégie de la Compagnie repose en grande partie sur l'hypothèse que l'application de ses technologies pour développer des produits et produits candidats destinés aux marchés qu'elle vise se traduira par la création de produits nouveaux et commercialement viables. Malgré le potentiel de marché que la Compagnie a estimé pour ses produits et produits candidats, rien ne garantit que ces hypothèses se révéleront exactes en raison, principalement, de la concurrence des produits existants ou nouveaux et de la viabilité commerciale encore non établie de ses produits et produits candidats.

Acceptation des produits par le marché

Même si la Compagnie développe des produits sûrs et efficaces et qu'elle obtient les approbations réglementaires nécessaires, le processus prendra des années et, au moment où les produits sont développés ou les approbations sont obtenues, à cause de la nature concurrentielle et dynamique de l'industrie du développement des médicaments, il y a un risque qu'à ce moment, un tel produit :

- ne puisse être commercialisé de façon rentable, remboursable par des tiers payeurs ou commercialisé à des prix qui permettront à la Compagnie d'atteindre la rentabilité;
- ne puisse être commercialisé avec succès ou être accepté par le marché;
- ne soit pas choisi par rapport aux produits existants ou nouvellement développés commercialisés par des tiers; ou
- contrevient aux droits de propriété détenus par des tiers maintenant et à l'avenir ce qui empêcherait Medicago de commercialiser ce produit.

Le degré d'acceptation des produits développés par Medicago par le marché, le cas échéant, dépendra de divers facteurs, y compris la démonstration à la communauté médicale de la preuve de l'efficacité clinique et de l'innocuité des produits de la Compagnie et de leur avantage possible par rapport aux autres méthodes de traitement. Rien ne garantit que les médecins, les patients ou la communauté médicale en général accepteront et utiliseront les produits pouvant être développés par la Compagnie.

De plus, d'ici à ce que les produits de la Compagnie, le cas échéant, soient prêts à être commercialisés, le marché auquel la Compagnie destine ces produits peut avoir changé. Les estimations auxquelles il est fait renvoi aux présentes relativement au nombre de patients qui ont reçu ou qui pouvaient avoir été des candidats à l'utilisation d'un produit spécifique peuvent ne pas tenir

compte de manière précise du marché réel ou des prix du marché pour ces produits ni de la mesure dans laquelle ces produits, s'ils sont développés avec succès, seront actuellement utilisés par les patients.

L'incapacité de la Compagnie de lancer et de commercialiser avec succès ses produits en développement pourrait avoir un effet défavorable important sur son entreprise, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Capacité de vente, de commercialisation et de distribution

La Compagnie n'a actuellement aucune capacité de vente, de commercialisation ou de distribution. La Compagnie prévoit s'en remettre principalement à ses partenaires pour commercialiser ses produits candidats, lorsqu'ils seront approuvés; cependant, rien ne garantit que ces partenaires ont des capacités réelles de commercialisation, de vente et de distribution.

Si la Compagnie ou ses partenaires ne sont pas en mesure d'établir ou de maintenir des liens avec des partenaires qui ont des capacités de vente, de commercialisation, de distribution, et si la Compagnie ou ses partenaires doivent commercialiser les produits de la Compagnie directement, ces derniers devront développer une équipe de commercialisation et de vente qui ont des compétences techniques et des capacités de distribution. Rien ne garantit que la Compagnie ou ses partenaires seront en mesure d'établir ou de maintenir de tels liens avec des tiers ni de développer des capacités internes de commercialisation, de vente et de distribution.

Fabrication commerciale

La Compagnie n'a aucune expérience de fabrication de produits en quantité commerciale et n'a pas actuellement les ressources pour fabriquer de façon rentable les produits qu'elle peut développer. En conséquence, si la Compagnie réussit à développer un produit avec un potentiel commercial, elle pourrait être tenue de développer des installations pour fabriquer indépendamment ses produits ou conclure un contrat avec un fabricant à façon ou encore conclure tout autre arrangement avec des tiers pour fabriquer ces produits. Si la Compagnie n'est pas en mesure de développer ces capacités ou de conclure un tel arrangement à des conditions favorables, elle pourrait ne pas être capable de faire concurrence de façon efficace sur le marché. Si la Compagnie ne peut fabriquer ou conclure de contrat pour un approvisionnement suffisant de produits selon des modalités acceptables ou si la Compagnie fait face à des retards ou à des difficultés dans sa relation avec les fabricants ou collaborateurs, ses essais précliniques, cliniques et/ou la vente de ses produits pourrait être retardés, retardant ainsi la demande d'approbation réglementaire pour les produits et/ou le lancement et les ventes ultérieures de ces produits.

Mise en place de capacités de développement de médicaments à l'interne

Le processus de développement de médicaments est complexe en lui-même. La préparation suivant les BPF de matières destinées à des essais cliniques, la conception et la mise en œuvre de ces essais ainsi que la présentation des résultats à la FDA et à d'autres organismes nécessitent un niveau élevé de compétence et d'expérience au sein de la Compagnie pour que ce processus soit fructueux. La Compagnie ne dispose pas à l'intérieur de son organisation d'un personnel ayant cette expérience et il n'y a aucune garantie qu'elle sera en mesure de recruter de telles personnes à titre d'employés. Son incapacité à le faire pourrait entraîner des retards dans la mise en œuvre et la réalisation des essais cliniques ou même entraîner leur échec en raison de leur piètre conception ou exécution.

Dépendance envers les partenaires collaborateurs

La stratégie de la Compagnie consiste à conclure divers arrangements pour les essais cliniques, et pour la fabrication, la mise en marché et la commercialisation éventuelle de ses produits et produits candidats. La Compagnie s'attend également à conclure des ententes de collaboration pour le développement potentiel et la commercialisation éventuels de ses produits et produits candidats avec d'autres entreprises, ententes aux termes desquelles elle pourrait recevoir un financement supplémentaire, notamment des paiements d'étape. La Compagnie entend aussi conclure d'autres ententes de partenariat avec des sociétés pour développer et commercialiser des produits et produits candidats à partir de sa technologie principale. Rien ne garantit toutefois qu'elle sera en mesure de conclure ces autres ententes de collaboration, et le cas échéant, à des conditions favorables, ou que ces ententes de collaboration actuelles ou futures porteront fruit.

Si l'un des partenaires collaborateurs de la Compagnie ne réussit pas à développer ou à commercialiser avec succès un produit ou produit candidat à l'égard duquel il a des droits, ou un des produits ou produits candidats de ce partenaire à l'égard duquel la Compagnie a des droits, ceci pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités de la Compagnie. De plus, même si la Compagnie estime que ses partenaires collaborateurs actuels et éventuels auront une motivation économique suffisante pour poursuivre leur financement, rien ne garantit que ces collaborations seront maintenues ou qu'elles se traduiront par des produits ou produits candidats commercialisés avec succès. Si un partenaire collaborateur met fin à son financement d'un programme particulier, ceci pourrait retarder ou arrêter le développement ou la commercialisation de tout produit ou produit candidat

découlant de ce programme. De plus, il n'y a aucune certitude que les partenaires collaborateurs ne chercheront pas d'autres technologies ni ne développeront d'autres produits ou produits candidats de leur côté ou en collaboration avec d'autres, y compris avec les concurrents de la Compagnie.

Produits dangereux et questions environnementales

Les procédés de découverte et de développement de la Compagnie comportent l'utilisation contrôlée de produits dangereux et radioactifs. La Compagnie est assujettie aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux qui régissent l'utilisation, la fabrication, l'entreposage, la manipulation et l'élimination de ces produits et de certains déchets. Même si la Compagnie est d'avis que ses consignes de sécurité pour la manipulation et l'élimination de ces produits respectent les normes prescrites par ces lois et règlements, le risque de contamination ou de blessures accidentelles provenant de ces produits ne peut être complètement éliminé. Si un tel accident devait survenir, la Compagnie pourrait être tenue responsable des dommages qui résultent et une telle responsabilité pourrait être supérieure à ses capacités financières. La Compagnie n'est pas spécifiquement assurée pour ce type de responsabilité. Même si elle est d'avis qu'elle respecte les lois et règlements environnementaux à tous égards importants et qu'elle ne prévoit pas faire d'importantes dépenses en immobilisations pour des installations de protection de l'environnement, rien ne garantit qu'elle ne devra pas engager des coûts importants pour se conformer aux lois et règlements environnementaux dans l'avenir ou que les lois ou règlements environnementaux actuels ou futurs n'auront pas une incidence défavorable importante sur son exploitation, ses activités ou son actif.

Questions de nature fiscale

La Compagnie est arrivée à la conclusion qu'elle était admissible à des crédits d'impôt à l'investissement sur les dépenses engagées pour des activités de recherche scientifique et de développement expérimental. Il existe un risque que l'agence gouvernementale pourrait conclure qu'une partie ou la totalité des dépenses n'a pas été engagée dans des activités de recherche scientifique et de développement expérimental et, par conséquent, elle pourrait réduire ou refuser les demandes visant ces crédits, y compris les crédits remboursables.

Gestion de la croissance

La croissance rapide qui est survenue dans tout secteur de l'entreprise pourrait soumettre les ressources de gestion opérationnelles et techniques de la Compagnie à de fortes pressions. La Compagnie prévoit un accroissement des frais d'exploitation et des ressources humaines dans l'avenir. Pour gérer sa croissance, la Compagnie doit augmenter ses capacités opérationnelles et techniques et gérer ses effectifs tout en administrant efficacement de nombreuses relations avec des tiers. Rien ne garantit qu'elle sera en mesure de gérer efficacement la croissance de ses activités. L'incapacité de mettre en place une gestion et des systèmes d'exploitation cohérents, d'ajouter des ressources de façon rentable ou de gérer adéquatement l'expansion de la Compagnie pourrait avoir une incidence défavorable sur son entreprise et ses résultats d'exploitation.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Ce rapport contient certaines déclarations prospectives à l'égard de la Société. Ces déclarations prospectives, de par leur nature, comportent nécessairement des risques et des incertitudes qui pourraient faire que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux envisagés dans ces déclarations prospectives. Nous considérons que les hypothèses sur lesquelles ces énoncés prospectifs sont fondés sont raisonnables, mais mets en garde le lecteur que ces hypothèses à l'égard d'événements futurs, dont plusieurs sont hors de notre contrôle, peuvent se révéler incorrectes puisqu'elles sont soumises à des risques et des incertitudes qui nous affectent. Les informations contenues dans ce document sont datées du 24 mars 2009, date de l'approbation du Conseil pour le rapport de gestion et les états financiers consolidés.

Au nom de la direction,

(Signé)

Pierre Labbé, CA

Vice-président et chef de la direction financière

24 mars 2009

Medicago Inc.

États financiers consolidés
31 décembre 2008 et 2007

Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de Medicago Inc.

Nous avons vérifié les bilans consolidés de **Medicago Inc.** aux 31 décembre 2008 et 2007 et les états consolidés des résultats et du résultat étendu, du déficit, cumul des autres éléments du résultat étendu et surplus d'apport et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2008 et 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*¹

Québec (Québec) Canada
Le 23 mars 2009

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 7451

« PricewaterhouseCoopers » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., société à responsabilité limitée de l'Ontario ou, selon le contexte, du réseau mondial de PricewaterhouseCoopers ou des autres sociétés membres du réseau, chacune étant une entité distincte et indépendante sur le plan juridique. (1)

Medicago Inc.

Bilans consolidés

Aux 31 décembre

	2008 \$	2007 \$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents (note 14c)	1 091 347	223 711
Placements temporaires (note 4)	12 936 773	-
Comptes débiteurs (note 5)	181 587	69 745
Financement à recevoir	-	71 641
Crédits d'impôt à l'investissement à recevoir (note 8)	1 428 289	844 245
Subventions à recevoir	44 750	9 308
Charges payées d'avance	76 962	92 963
	<u>15 759 708</u>	<u>1 311 613</u>
Immobilisations corporelles (notes 6, 8 et 10)	4 065 399	4 060 918
Actifs incorporels (note 7)	778 512	1 289 052
	<u>20 603 619</u>	<u>6 661 583</u>
Passif		
Passif à court terme		
Emprunts bancaires (note 8)	727 950	750 000
Comptes créditeurs et charges (note 9)	1 314 089	983 849
Produits reportés relatifs à des contrats de recherche	-	294 400
Partie à court terme de la dette à long terme	73 071	13 072
	<u>2 115 110</u>	<u>2 041 321</u>
Dette à long terme (note 10)	15 209 518	14 451 147
	<u>17 324 628</u>	<u>16 492 468</u>
Capitaux propres (négatifs)		
Capital social (note 11)	37 182 667	23 465 147
Surplus d'apport	1 087 608	802 219
Autres composantes des capitaux propres (note 12)		
Options d'achat d'actions (note 12a)	500 081	263 821
Options d'achat d'unités (note 12b)	66 640	122 135
Bons de souscription (note 12c)	8 410 743	1 787 553
Déficit	(43 920 364)	(36 271 760)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(48 384)	-
	<u>3 278 991</u>	<u>(9 830 885)</u>
	<u>20 603 619</u>	<u>6 661 583</u>
Engagements (note 18)		
Événements subséquents (note 22)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

(2)

Approuvé par le Conseil,

(signé) RANDAL CHASE, PH.D., administrateur

(signé) ANDREW J. SHELDON, administrateur

Medicago Inc.

Déficit, Cumul des autres éléments du résultat étendu et Surplus d'apport consolidés
Pour les exercices terminés les 31 décembre

Déficit	2008 \$	2007 \$
Solde au début de l'exercice	36 271 760	30 269 947
Ajustement relatif à l'application de la nouvelle norme comptable sur les instruments financiers	-	(271 368)
Perte pour l'exercice	7 648 604	6 273 181
Solde à la fin de l'exercice	<u>43 920 364</u>	<u>36 271 760</u>
Cumul des autres éléments du résultat étendu	2008 \$	2007 \$
Solde au début de l'exercice	-	-
Pertes non réalisées sur les actifs disponibles à la vente	48 384	-
Solde à la fin de l'exercice	<u>48 384</u>	<u>-</u>
Total du déficit et du cumul des autres éléments du résultat étendu		
	<u>43 968 748</u>	<u>36 271 760</u>
Surplus d'apport	2008 \$	2007 \$
Solde au début de l'exercice	802 219	798 034
Options d'achat d'actions échues	9 452	4 185
Options d'achat d'unités échues	55 495	-
Bons de souscription échus	220 442	-
Solde à la fin de l'exercice	<u>1 087 608</u>	<u>802 219</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Medicago Inc.

Résultats et résultat étendu consolidés
Pour les exercices terminés les 31 décembre

Résultats

	2008 \$	2007 \$
Revenus		
Revenus de contrats de licences	2 000 000	-
Revenus de contrats de recherche	444 400	74 100
Moins : Bons de souscription émis en vertu d'un accord de licence	(196 136)	-
	<hr/> 2 248 264	<hr/> 74 100
Charges		
Frais de recherche et de développement	4 699 188	3 040 750
Subventions et versements relatifs aux contrats de recherche	(83 691)	(4 375)
Crédits d'impôt à la recherche et au développement	(920 567)	(930 876)
Frais généraux et administratifs	3 321 845	2 429 281
Perte (gain) de change	7 942	(3 310)
Amortissement des immobilisations corporelles	475 408	567 478
Amortissement des actifs incorporels	99 198	125 307
Gain à la disposition d'immobilisations corporelles	-	(14 135)
Radiation d'actifs incorporels (note 7)	572 439	48 838
Radiation d'immobilisations corporelles (note 6)	9 897	-
Frais financiers nets (note 13)	1 715 210	1 088 323
	<hr/> 9 896 869	<hr/> 6 347 281
Perte pour l'exercice	<hr/> (7 648 605)	<hr/> (6 273 181)
Perte de base et diluée par action (note 21)	<hr/> (0,17)	<hr/> (0,32)

Résultat étendu

	2008 \$	2007 \$
Perte pour l'exercice	(7 648 604)	(6 273 181)
Pertes non matérialisées sur les actifs disponibles à la vente	(48 384)	-
Résultat étendu pour l'exercice	<hr/> (7 696 988)	<hr/> (6 273 181)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Medicago Inc.

Flux de trésorerie consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre

	2008 \$	2007 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Perte pour l'exercice	(7 648 605)	(6 273 181)
Éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents		
Bons de souscription émis en vertu d'un accord de licence et à titre de frais de financement	454 396	-
Charges de rémunération à base d'actions	245 712	157 080
Amortissements	574 606	692 785
Amortissement des frais de financement reportés	117 500	117 498
Gain à la disposition d'immobilisations corporelles	-	(14 135)
Intérêts capitalisés sur la dette à long terme	713 942	1 341 309
Radiation d'actifs incorporels	572 439	48 838
Radiation d'immobilisations corporelles	9 897	-
Subventions	-	(392 582)
	<u>(4 960 113)</u>	<u>(4 322 388)</u>
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 14a)	<u>(749 801)</u>	<u>168 141</u>
	<u>(5 709 914)</u>	<u>(4 154 247)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Emprunts bancaires contractés (remboursés)	(22 050)	450 000
Dette à long terme sans intérêt contractée	-	602 241
Versements sur la dette à long terme	(13 072)	(13 072)
Émission d'unités	20 785 000	2 000 000
Exercice de bons de souscription	40 625	-
Frais d'émission	(635 579)	(228 510)
	<u>20 154 924</u>	<u>2 810 659</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition de placements temporaires	(12 985 157)	-
Dépôt à terme encaissé	-	1 230 188
Diminution du dépôt de garantie d'un loyer	-	40 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	(482 698)	(102 893)
Produit de la disposition d'immobilisations corporelles	-	18 500
Acquisition d'actifs incorporels	(109 519)	(61 425)
	<u>(13 577 374)</u>	<u>1 124 370</u>
Variation nette de la trésorerie et des équivalents	867 636	(219 218)
Trésorerie et équivalents au début de l'exercice	<u>223 711</u>	<u>442 929</u>
Trésorerie et équivalents à la fin de l'exercice	<u>1 091 347</u>	<u>223 711</u>
Renseignements supplémentaires (note 14b)		
Intérêts payés	702 569	87 438

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008 et 2007

1 Statuts et nature des activités

La société a été constituée le 17 juillet 1997 en vertu de la partie 1A de la *Loi sur les compagnies* (Québec). Depuis le début de son exploitation, la société a consacré presque toutes ses activités commerciales à la recherche et au développement. Medicago est une société de biotechnologie qui s'emploie à développer et à produire des vaccins dans le but de les commercialiser dans le futur au moyen de systèmes de fabrication uniques et exclusifs.

2 Modifications de conventions comptables

Adoptées en 2008

Le 1^{er} janvier 2008, la société a adopté les nouvelles normes suivantes publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») :

- a) Chapitre 3862 « Instruments financiers – informations à fournir ». Ce chapitre établit les informations à fournir pour évaluer l'importance des instruments financiers à l'égard de la situation financière et de la performance financière de l'entité; et la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que la façon dont l'entité gère ces risques (note 20).
- b) Chapitre 3863 « Instruments financiers – présentation ». Ce chapitre établit des normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers. Il reprend les normes de présentation établies par le chapitre 3861 « Instruments financiers – informations à fournir et présentation » (note 20).
- c) Chapitre 1535 « Informations à fournir concernant le capital ». Ce chapitre établit des normes pour la fourniture d'informations sur le capital de l'entité et la façon dont celui-ci est géré. Il décrit les informations à fournir sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'entité ainsi que les données quantitatives synthétiques sur les éléments inclus dans la gestion du capital. Le chapitre cherche à savoir si l'entité s'est conformée aux exigences en matière de capital, et sinon, les conséquences de cette dérogation (note 19).
- d) Chapitre 3031 « Stocks ». Ce chapitre établit le traitement comptable des stocks. Il donne des commentaires sur la détermination du coût et sa comptabilisation ultérieure en charges, y compris toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation. Il donne également des commentaires sur les méthodes de détermination du coût qui sont utilisées pour imputer les coûts aux stocks.
- e) Chapitre 1400 « Normes générales de présentation des états financiers ». Ce chapitre inclut les critères permettant de déterminer la capacité d'une entité à poursuivre son exploitation (hypothèse de la continuité d'exploitation).

L'adoption de ces normes n'a eu aucun impact sur les états financiers de la société, à l'exception des informations supplémentaires mentionnées aux notes 19 et 20.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008 et 2007

Incidence des conventions comptables non encore en vigueur

L'ICCA a publié le chapitre 3064 « Écarts d'acquisition et actifs incorporels ». Ce chapitre s'applique aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008. Le chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels. Ce chapitre remplace le chapitre 3062 « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » et le chapitre 3450 « Frais de recherche et de développement ». Après examen de cette nouvelle norme, la société a conclu qu'elle n'aura pas d'impact significatif sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Le 1^{er} janvier 2009, la société a adopté le chapitre 3064 du Manuel de l'ICCA.

En janvier 2009, l'ICCA a publié les chapitres suivants du Manuel de l'ICCA qui s'appliquent aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

- a) Chapitre 1582 « Regroupements d'entreprises ». Ce chapitre, qui remplace l'ancien chapitre 1581 du même nom, établit les normes à suivre pour un regroupement d'entreprises. Le chapitre 1582 est en convergence avec l'IFRS 3, « Regroupements d'entreprises ».
- b) Chapitre 1601 « États financiers consolidés ». Ce chapitre reprend les exigences du chapitre 1600 « États financiers consolidés ».
- c) Chapitre 1602 « Participations sans contrôle ». Ce chapitre est en convergence avec les dispositions de la Norme comptable internationale 27 « États financiers consolidés et individuels » (IAS 27), concernant les participations sans contrôle. Ce nouveau chapitre établit les normes à suivre pour la comptabilisation des participations sans contrôle dans une filiale pour les états financiers préparés postérieurement à un regroupement d'entreprises.

La société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces nouvelles normes sur ses états financiers consolidés.

En janvier 2009, le Comité sur les problèmes nouveaux (« CPN ») de l'ICCA a publié l'abrégé CPN-173, « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers », qui exige que les entités prennent en considération le risque de crédit de la contrepartie et leur propre risque de crédit dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et passifs financiers, y compris les instruments dérivés. Le CPN-173 s'appliquera aux états financiers intermédiaires et annuels de la société pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. La société ne s'attend pas à ce que l'adoption de cette ligne directrice ait une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

Le 13 février 2008, le Conseil des normes comptables a confirmé la date de changement des principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada aux Normes internationales d'information financière (également connues sous le nom IFRS). Ainsi les entreprises canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes devront adopter les IFRS pour leurs états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. La société a élaboré un plan de conversion de ses états financiers consolidés aux IFRS. Une analyse des différences entre les IFRS et les conventions comptables de la société est en cours. Cette analyse est effectuée en considérant les impacts potentiels, entre autres, sur les conventions comptables, la communication de l'information financière et les technologies de l'information. La société évalue présentement les incidences de ces nouvelles normes sur ses états financiers consolidés.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008 et 2007

3 Résumé des principales conventions comptables

Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables de la société se résument comme suit :

Périmètre de consolidation

Le 1^{er} avril 2007, la société a finalisé une réorganisation donnant lieu à la création de nouvelles entités qui effectueront toutes les activités de recherche et de développement. Par conséquent, les états financiers consolidés comprennent les comptes de Medicago Inc. et ceux de Medicago R&D inc., 9177-4083 Québec Inc., 9157-4265 Québec Inc., Fiducie Financière Medicago et Medicago Europa SAS.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif portés aux états financiers. Ces mêmes estimations et hypothèses ont aussi une incidence sur la présentation des éventualités en date des états financiers, de même que sur les postes de revenus et de charges de l'exercice. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Conversion des devises

Filiale étrangère

Medicago Europa SAS, filiale de la société, est considérée comme un établissement étranger intégré. Par conséquent, la conversion des comptes de cette filiale étrangère en dollars canadiens est effectuée selon la méthode temporelle. D'après cette méthode, les éléments d'actif et de passif monétaires exprimés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan alors que les éléments d'actif et de passif non monétaires sont convertis au taux historique. Les revenus et charges sont convertis au taux de change moyen pour l'exercice. Les gains ou pertes de change résultant de cette conversion sont portés aux résultats.

Opérations en devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens de la façon suivante : les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan alors que les revenus et charges sont convertis au taux de change moyen pour l'exercice. Les éléments d'actif et de passif non monétaires sont convertis au taux historique. Les gains ou pertes de change résultant de cette conversion sont portés aux résultats.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008 et 2007

Instruments financiers

L'utilisation de la méthode du taux d'intérêt effectif a donné lieu, en 2007, à un ajustement du solde d'ouverture du déficit de 271 368 \$, à une diminution des frais de financement reportés de 938 189 \$ ainsi qu'à une diminution de la dette à long terme de 1 209 557 \$.

Actifs et passifs financiers

Conformément aux nouvelles normes, les actifs et les passifs financiers sont d'abord comptabilisés à la juste valeur et sont par la suite comptabilisés selon leur classification, tel que décrit ci-après. Le classement dépend de l'intention dans laquelle les instruments financiers ont été acquis et de leurs caractéristiques. Sauf en des circonstances bien précises, le classement n'est pas modifié après la comptabilisation initiale.

Trésorerie	Détenue à des fins de transaction
Équivalents de trésorerie	Disponibles à la vente
Placements à court terme	Disponibles à la vente
Autres débiteurs	Prêts et créances
Financement à recevoir	Prêts et créances
Emprunts bancaires	Autres passifs financiers
Comptes créditeurs et charges	Autres passifs financiers
Dette à long terme	Autres passifs financiers

Actifs ou passifs détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers classés comme actifs ou passifs détenus à des fins de transaction sont inscrits à la juste valeur à chaque date de bilan, et toute variation de la juste valeur est enregistrée au bénéfice net dans la période au cours de laquelle ces variations surviennent.

Prêts et créances et autres passifs financiers

Les instruments financiers classés comme prêts et créances et autres passifs financiers sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le revenu ou la charge d'intérêts est inclus(e) au bénéfice net sur la durée de vie prévue de l'instrument financier.

Actifs disponibles à la vente

Les instruments financiers classés comme disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes résultant de la réévaluation à la fin de chaque période sont inscrits au résultat étendu. Les titres de placements classés comme disponibles à la vente, et n'ayant pas de prix coté sur un marché actif disponible facilement, sont enregistrés au coût. Les titres disponibles à la vente sont ramenés à la juste valeur (comptabilisation d'une perte aux résultats) lorsqu'il est nécessaire de refléter une perte de valeur durable. Lors de la décomptabilisation, tous les gains et pertes cumulés au cumul des autres éléments du résultat étendu sont comptabilisés aux résultats.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008 et 2007

Coûts de transaction

Les coûts de transaction relatifs aux instruments financiers, qui ne sont pas classés comme étant détenus à des fins de transaction, sont comptabilisés comme un ajustement du coût de l'instrument financier au bilan, au moment de sa comptabilisation initiale et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Trésorerie et équivalents

La trésorerie et les équivalents comprennent l'encaisse et les soldes bancaires ainsi que tous les placements à court terme hautement liquides dont l'échéance est d'au plus trois mois à la date d'acquisition.

Placements temporaires

Les placements temporaires se composent principalement de dépôts à terme, d'obligations et de billets à escompte qui ne répondent pas à la définition de trésorerie et équivalents.

Les transactions sont inscrites à la date de règlement, et les placements sont comptabilisés à leur juste valeur.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite des subventions gouvernementales connexes et de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon les méthodes, la période et les taux annuels suivants :

	Méthodes	Période et taux
Unité de production	Amortissement linéaire	5 %
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	Durée du bail
Matériel informatique	Solde dégressif	30 %
Équipement de laboratoire	Solde dégressif	30 %
Mobilier de bureau	Solde dégressif	20 %

Actifs incorporels

Les actifs incorporels se composent d'une licence, de brevets et de logiciels. La licence et les brevets représentent les coûts, y compris les honoraires professionnels, engagés pour l'obtention de marques de commerce aux fins de commercialisation et de fabrication des produits, déduction faite des subventions gouvernementales afférentes et de l'amortissement cumulé. La licence et les brevets sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit vingt ans. Les logiciels sont comptabilisés au coût, déduction faite des crédits d'impôt connexes. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux annuel de 33 %.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008 et 2007

Dépréciation d'actifs à long terme

Lors d'événements ou de circonstances indiquant la possibilité d'un non-recouvrement des coûts, la société réévalue la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif excède les flux monétaires futurs non actualisés avant impôts que procurera cet actif. Le montant de toute perte de valeur, le cas échéant, représente l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Frais d'émission d'actions

Les frais d'émission d'actions sont comptabilisés en diminution du capital social.

Impôts sur les bénéfices

La société comptabilise les impôts sur les bénéfices en utilisant la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont établis en tenant compte des écarts temporaires déductibles ou imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. La variation des actifs ou des passifs d'impôts futurs est portée aux résultats. Les actifs et passifs d'impôts futurs sont constatés en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur devant s'appliquer dans l'exercice au cours duquel les écarts doivent se résorber.

La société établit une provision pour moins-value à l'égard des actifs d'impôts futurs si, selon les renseignements disponibles, il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôts futurs ne sera pas matérialisée.

Frais de recherche et de développement

Tous les frais liés aux activités de développement qui ne répondent pas aux critères généralement reconnus pour leur report ainsi que tous les frais de recherche sont imputés aux résultats dès qu'ils sont engagés. Les frais de développement qui répondent aux critères généralement reconnus pour leur report sont capitalisés et amortis à l'encontre des revenus sur la période estimative au cours de laquelle on pense en retirer des avantages. Aux 31 décembre 2008 et 2007, aucuns frais de développement n'ont été reportés.

Crédits d'impôt à la recherche et au développement et subventions

La société a droit aux crédits d'impôt à la recherche scientifique et au développement expérimental (« RS&DE ») accordés par le gouvernement fédéral canadien et par le gouvernement de la province de Québec.

Les crédits d'impôt à la RS&DE et les subventions sont comptabilisés en utilisant la méthode de la réduction du coût. Selon cette méthode, les crédits d'impôt et les subventions sont inscrits en réduction des frais afférents ou des dépenses en capital dans l'exercice au cours duquel ces dépenses sont engagées.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008 et 2007

Constatation des revenus

Les revenus liés aux accords de recherche sont liés à des accords d'étape et sont comptabilisés lorsque les jalons sont atteints et sur acceptation par le client. En vertu de ces ententes, les paiements reçus d'avance sont constatés à titre de produits reportés au bilan et ensuite, à titre de revenus lorsque les jalons sont atteints et sur acceptation par le client. Les revenus provenant des accords de recherche sont constatés selon la méthode de l'avancement des travaux.

Les ententes de licence en vigueur prévoient généralement des paiements uniques (avances) et des versements d'étape. Les revenus associés à ces accords de prestations multiples sont attribués à ces différents éléments selon leur juste valeur relative. Les accords de prestations multiples sont divisés en unités de comptabilisation distinctes lorsque certains critères sont respectés, notamment si la prestation fournie a une valeur en soi pour le client et s'il existe des preuves objectives et fiables de la juste valeur de la ou des prestations non fournies. La contrepartie reçue est répartie entre les différentes unités de comptabilisation en fonction de la juste valeur de chaque unité ou selon la méthode du montant résiduel, et les critères de constatation des revenus applicables sont considérés séparément pour chacune des unités de comptabilisation.

Les revenus de prestations de licence, représentant des paiements non remboursables reçus lors de l'exécution d'ententes de licence, sont constatés à titre de revenus au moment de l'exécution de ces contrats lorsqu'il n'existe aucune obligation de rendement importante pour la société et que leur encaissement est assuré. Les avances reçues au début des contrats de licence ne sont pas constatées à titre de revenus lorsqu'elles sont reçues, mais sont amorties selon l'état d'avancement du projet de recherche et de développement en question. L'état d'avancement d'un projet est fondé sur une estimation de la période ou de la durée totale prévue pour terminer le projet par rapport à la période écoulée jusqu'à un jour donné afin d'en arriver à une estimation du pourcentage de revenus gagnés à ce jour.

Rémunérations et autres paiements à base d'actions

La société offre un régime d'options d'achat d'actions qui est décrit à la note 12. La juste valeur des options d'achat d'actions est déterminée selon le modèle d'établissement du prix des options de Black et Scholes, et les charges de rémunération à base d'actions sont constatées selon les périodes d'acquisition des options et sont inscrites dans les capitaux propres sous la rubrique « Autres composantes des capitaux propres ». Toute contrepartie reçue par la société lors de l'exercice des options d'achat d'actions ainsi que la valeur comptable de ces options d'achat d'actions sont inscrites dans les capitaux propres sous la rubrique « Capital social » lors de l'émission des actions.

Résultat de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions participantes en circulation au cours de l'exercice.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008 et 2007

Le résultat dilué par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions participantes en circulation au cours de l'exercice, en ajoutant l'effet dilutif des actions participantes potentielles au cours de l'exercice. Le calcul du résultat dilué par action est effectué selon la méthode du rachat d'actions comme si toutes les actions potentielles dilutives avaient été exercées au plus tard au début de l'exercice ou à la date d'émission, selon le cas, et que les fonds en découlant avaient été utilisés pour acheter des actions participantes de la société à la valeur moyenne à la cote des actions participantes au cours de l'exercice.

Chiffres correspondants

Certains postes de l'exercice précédent ont fait l'objet d'un nouveau classement afin qu'ils soient conformes à la présentation de l'exercice courant.

4 Placements temporaires

	2008 \$	2007 \$
Dépôts à terme portant intérêt à des taux annuels variant de 2,75 % à 3,55 %, échéant en novembre et décembre 2009	6 000 000	-
Obligations et billets à escompte, portant intérêt au taux annuel effectif variant de 2,50 % à 4,91 %, échéant à partir de décembre 2009 jusqu'à janvier 2016	6 557 575	-
Fonds du marché monétaire	379 198	-
	<hr/> 12 936 773	<hr/> -

5 Comptes débiteurs

	2008 \$	2007 \$
Taxes à la consommation à recevoir	98 266	51 694
Intérêts à recevoir	67 346	-
Autres créances	15 975	18 051
	<hr/> 181 587	<hr/> 69 745

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2008 et 2007

6 Immobilisations corporelles

	2008		2007	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Coût \$	Amortissement cumulé \$
Terrain	491 840	-	276 612	-
Unité de production	3 490 335	653 047	3 490 335	478 530
Améliorations locatives	302 506	302 506	302 506	266 566
Matériel informatique	102 395	58 246	363 469	291 472
Équipement de laboratoire	2 315 003	1 654 690	2 064 024	1 413 794
Mobilier de bureau	174 280	126 388	165 800	115 651
	6 876 359	2 794 877	6 662 746	2 566 013
Crédits d'impôt à la recherche et au développement	(123 038)	(106 955)	(227 512)	(191 697)
	6 753 321	<u>2 687 922</u>	6 435 234	<u>2 374 316</u>
Moins : Amortissement cumulé	<u>2 687 922</u>		<u>2 374 316</u>	
Montant net	<u>4 065 399</u>		<u>4 060 918</u>	

En 2008, de l'équipement informatique d'une valeur de 9 897 \$ (néant en 2007) a été radié, car il n'était plus utilisé.

7 Actifs incorporels

	2008		2007	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Coût \$	Amortissement cumulé \$
Licence	68 966	8 423	1 136 982	460 501
Brevets	965 826	249 716	804 728	205 452
Logiciels	57 659	55 800	57 660	44 365
	1 092 451	313 939	1 999 370	710 318
Crédits d'impôt à la recherche et au développement	-	-	(15 106)	(15 106)
	1 092 451	<u>313 939</u>	1 984 264	<u>695 212</u>
Moins : Amortissement cumulé	<u>313 939</u>		<u>695 212</u>	
Montant net	<u>778 512</u>		<u>1 289 052</u>	

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008 et 2007

En 2008, une licence d'un montant net de 572 439 \$ a été radiée étant donné qu'elle n'était plus utilisée. En 2007, la radiation incluait une licence et deux brevets qui n'étaient plus utilisés pour un montant de 48 838 \$.

8 Emprunts bancaires

	2008 \$	2007 \$
Portant intérêt au taux préférentiel majoré de 3,5 % par an, remboursable à la première des dates suivantes: à la réception de crédits d'impôt ou le 30 juin 2009, garanti par les crédits d'impôt à l'investissement	385 000	200 000
Portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,75 % par an, remboursable à la première des dates suivantes : à la réception de crédits d'impôt ou le 30 juin 2010, garanti par une charge de premier rang sur les crédits d'impôt à l'investissement et par une charge de second rang sur d'autres immobilisations corporelles et propriété intellectuelle de la société. Le président et chef de la direction s'est également porté garant de cet emprunt	342 950	-
Remboursé au cours de l'exercice	-	550 000
	<hr/> 727 950	<hr/> 750 000

9 Comptes créditeurs et charges

	2008 \$	2007 \$
Comptes fournisseurs	586 628	624 594
Salaires et avantages sociaux	395 301	210 802
Frais courus	174 404	148 453
Crédits d'impôt à payer	157 756	-
	<hr/> 1 314 089	<hr/> 983 849

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008 et 2007

10 Dette à long terme

	2008 \$	2007 \$
Prêt d'Investissement Québec (« IQ »), au taux préférentiel majoré de 3 %, remboursable annuellement à raison de 25 % du bénéfice net, y compris les amortissements, généré au cours de l'exercice précédent sur une période se terminant au plus tard le 21 décembre 2014, garanti par une charge fixe et flottante de premier rang de 16 000 000 \$ sur l'ensemble des immobilisations corporelles et de la propriété intellectuelle de la société	a) 15 318 648	14 717 187
Frais de financement reportés	(703 191)	(820 691)
Actualisée au taux de 20 %, contribution remboursable consentie en vertu du programme Partenariat Technologique Canada, sans intérêt	b) 461 542	384 618
Actualisée au taux de 20 %, contribution en vertu d'un programme Innovation, remboursable par versements annuels de 60 000 \$ jusqu'en septembre 2013	193 742	161 452
Actualisée au taux de 20 %, contribution en vertu d'un programme Innovation, remboursable par versements semestriels de 6 536 \$ jusqu'en octobre 2009	11 848	21 653
	<hr/> 15 282 589	<hr/> 14 464 219
Moins la partie à court terme	73 071	13 072
	<hr/> 15 209 518	<hr/> 14 451 147

- a) Le 28 juillet 2003, la société a signé un contrat d'emprunt de 12 000 000 \$ avec IQ dans le cadre du programme Bio-Levier. Au 31 décembre 2008, la société a utilisé un montant de 12 000 000 \$ majoré d'intérêts capitalisés de 3 318 648 \$.

Les modalités du contrat d'emprunt se résument comme suit :

- i) Au cours des trois premières années, la société a reporté les versements en capital et a capitalisé les intérêts. Les intérêts sont payables mensuellement. En mars 2008, IQ a accepté de capitaliser 50 % des intérêts payables en 2008. En contrepartie, Medicago a émis 643 877 bons de souscription pour un nombre équivalent d'actions ordinaires, au prix de 0,70 \$ par action, pour une période de trois ans. La juste valeur de 258 260 \$ a été comptabilisée à titre de frais financiers en 2008.
- ii) Le taux d'intérêt peut être converti en un taux fixe.
- iii) À la demande de la société, et sous réserve de certaines conditions, IQ peut libérer la charge fixe et flottante de premier rang sur toute propriété intellectuelle choisie dans l'éventualité où la société exécuterait un contrat d'octroi de licence, de commercialisation ou d'exploitation.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008 et 2007

- iv) En vertu du contrat, en 2004, la société a octroyé à IQ 1 426 819 bons de souscription visant l'achat d'actions ordinaires au prix de 1,12 \$ pour une période se terminant au plus tard le 30 août 2011.
- v) En vertu du contrat, la société s'est engagée à maintenir un ratio du fonds de roulement de plus de 1,3:1. Au 31 décembre 2008, le ratio du fonds de roulement était de 7.45 :1.
- b) En vertu du programme de contributions fédérales, Partenariat Technologique Canada, (« PTC »), la société a droit à une contribution remboursable correspondant à 33 % des dépenses admissibles engagées par la société relativement à l'optimisation et à l'accroissement de son unité de production, et ce, jusqu'à un montant maximal de 834 635 \$ au 31 décembre 2008 (834 635 \$ au 31 décembre 2007). Des redevances de 2 % sur le produit de trésorerie brut, de quelque nature qu'il soit, devront être versées à compter du 1^{er} janvier 2010 d'après le produit de trésorerie brut de l'exercice précédent. Ces redevances devront être versées à la date la plus rapprochée des suivantes : le remboursement complet de la contribution ou d'ici le 1^{er} janvier 2019; après cette date, aucun autre versement ne sera requis.

Les versements en capital à effectuer au cours de chacun des cinq prochains exercices, abstraction faite du prêt d'IQ, s'établissent comme suit :

	\$
2009	73 071
2010	60 000
2011	60 000
2012	60 000
2013	60 000

11 Capital social

Le capital social autorisé de la société est constitué comme suit :

Autorisé

Nombre illimité d'actions, sans valeur nominale, des catégories suivantes :

Actions ordinaires, votantes et participantes

Actions privilégiées, dont les droits, privilèges et conditions seront fixés par le conseil d'administration avant leur émission

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008 et 2007

Le capital social émis a varié comme suit :

	Pour les exercices terminés les 31 décembre			
	2008		2007	
	Nombre	\$	Nombre	\$
Actions ordinaires				
Solde au début de l'exercice	21 112 440	23 465 147	17 112 440	22 152 413
Actions émises dans le cadre d'un placement privé	i), ii), iii), iv) 69 050 000	14 207 918	4 000 000	1 540 000
Actions émises dans le cadre de l'exercice de bons de souscription	162 500	50 586	-	-
Frais d'émission *	-	(540 984)	-	(227 266)
Solde à la fin de l'exercice	90 324 940	37 182 667	21 112 440	23 465 147

* Les frais d'émission ont été répartis entre les actions ordinaires et les bons de souscription au prorata de la juste valeur marchande.

- i) Le 21 octobre 2008, la société a émis 45 000 000 d'unités au prix de 0,355 \$ l'unité pour un produit brut total de 15 975 000 \$ (le « Placement privé d'octobre »). Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la société et d'un bon de souscription d'actions permettant au détenteur d'acheter une action ordinaire au prix de 0,375 \$ pour la première année suivant l'émission des bons de souscription et au prix de 0,405 \$ pour la deuxième année.

Le produit brut du Placement privé d'octobre de 15 975 000 \$ est réparti entre les 45 000 000 d'actions ordinaires pour un montant brut de 10 183 385 \$ et les 45 000 000 de bons de souscription rattachés à chaque unité pour un montant brut de 5 791 615 \$ (note 12c). Les frais d'émission d'actions pour la société relativement à cet investissement ont totalisé 301 138 \$.

- ii) Le 29 août 2008, la société a émis 1 050 000 unités au prix de 0,20 \$ l'unité pour un produit brut total de 2 210 000 \$ (le « Placement privé d'août »). Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la société et d'un demi-bon de souscription d'actions permettant au détenteur d'acheter une action ordinaire au prix de 0,30 \$ pour une période de 12 mois.

Le produit brut du Placement privé d'août de 2 210 000 \$ est réparti entre les 11 050 000 d'actions ordinaires pour un montant brut de 1 866 533 \$ et les 5 525 000 bons de souscription rattachés à chaque unité pour un montant brut de 343 467 \$ (note 12c). Les frais d'émission d'actions pour la société relativement à cet investissement ont totalisé 162 817 \$.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008 et 2007

- iii) Le 14 mars 2008, la société a émis 13 000 000 d'unités au prix de 0,20 \$ l'unité pour un produit brut total de 2 600 000 \$ (le « Placement privé de mars »). Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la société et d'un demi-bon de souscription d'actions permettant au détenteur d'acheter une action ordinaire au prix de 0,25 \$ pour une période de 24 mois.

Le produit brut du Placement privé de mars de 2 600 000 \$ est réparti entre les 13 000 000 d'actions ordinaires pour un montant brut de 2 158 000 \$ et les 6 500 000 de bons de souscription rattachés à chaque unité pour un montant brut de 442 000 \$ (note 12c). Les frais d'émission d'actions pour la société relativement à cet investissement ont totalisé 254 913 \$.

- iv) Le 29 mai 2007, la société a émis 4 000 000 unités au prix de 0,50 \$ l'unité pour un produit brut total de 2 000 000 \$ (le « Placement privé de 2007 »). Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la société et d'un bon de souscription d'actions permettant au détenteur d'acheter une action ordinaire au prix de 0,75 \$.

Le produit brut du placement de 2 000 000 \$ est réparti entre les 4 000 000 d'actions ordinaires pour un montant brut de 1 540 000 \$ et les 4 000 000 de bons de souscription rattachés à chaque unité pour un montant brut de 460 000 \$. Dans le cadre de ce placement, la société a versé une commission en espèces de 7 % du produit brut du placement, soit 140 000 \$. La société a également octroyé une option d'achat d'unités incessible au placeur pour compte permettant à celui-ci de souscrire, avant le 29 mai 2009, à 280 000 unités au prix de 0,50 \$ l'unité à titre de frais de financement. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la société permettant au détenteur d'acheter une action ordinaire au prix de 0,50 \$.

12 Autres composantes des capitaux propres

- a) Options d'achat d'actions

En vertu du Régime, le conseil d'administration peut, de temps à autre et à sa discrétion, et conformément aux exigences de la Bourse, octroyer des options incessibles visant l'achat d'actions ordinaires de la société (une « option »). Le 22 avril 2008, le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 2 790 000 actions au nombre d'actions ordinaires réservées aux termes du Régime, pour totaliser 4 500 000 actions.

Le conseil d'administration peut octroyer aux administrateurs, dirigeants, employés clés et consultants de la société des options qui expirent après une période maximale de 10 ans. Le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises i) à toute personne, dans une période de 12 mois, ne peut excéder 5 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation; ii) à tout consultant, dans toute période de 12 mois, ne peut excéder 2 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation; et iii) à tout employé qui fournit des services de relations avec les investisseurs, dans toute période de 12 mois, ne peut excéder 2 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation. À moins que le conseil d'administration n'en décide autrement lors de l'octroi d'une option, les options sont acquises et ne peuvent être levées que de la manière suivante : i) 1/3 des options lors du premier anniversaire de l'octroi; ii) 1/3 des options lors du deuxième anniversaire de l'octroi; et iii) 1/3 des options lors du troisième anniversaire de l'octroi.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008 et 2007

Le tableau suivant présente les changements survenus à l'égard des options d'achat d'actions depuis le 1^{er} janvier 2007 :

	Pour les exercices terminés les 31 décembre					
	2008			2007		
	Nombre	Valeur comptable \$	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre	Valeur comptable \$	Prix de levée moyen pondéré \$
En circulation au début de l'exercice	1 415 958	263 821	1,10	1 628 978	110 926	1,12
Octroyées	965 968	-	0,59	97 000	-	0,91
Exercées	-	-	-	-	-	-
Annulées *	(37 331)	(9 452)	1,00	(310 020)	(4 185)	1,17
Charges de rémunération	-	245 712	-	-	157 080	-
En circulation à la fin de l'exercice	2 344 595	500 081	0,89	1 415 958	263 821	1,10
Options exerçables à la fin de l'exercice	1 046 954	-	1,12	751 258	-	1,13

* Au cours de l'exercice 2008, 37 331 options d'achat d'actions ont été annulées (310 020 en 2007). Le crédit correspondant au montant de 9 452 \$ (4 185 \$ en 2007) a été inscrit à titre de surplus d'apport.

Le tableau suivant résume certaines informations sur les options d'achat d'actions en circulation et exerçables au 31 décembre 2008 :

Prix de levée	Options d'achat d'actions en circulation			Options d'achat d'actions actuellement exerçables	
	Nombre	Moyenne pondérée de la période résiduelle de levée (mois)	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre	Prix de levée moyen pondéré \$
0,37 \$	223 674	56	0,37	-	-
0,62 à 0,66 \$	767 294	51	0,65	8 333	0,65
1,00 à 1,11 \$	1 201 539	29	1,03	903 540	1,05
1,68 \$	152 088	30	1,68	135 081	1,68
	2 344 595	39	0,89	1 046 954	1,12

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008 et 2007

Hypothèses utilisées pour déterminer les charges de rémunération à base d'actions

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses utilisées pour déterminer les charges de rémunération à base d'actions selon le modèle d'établissement du prix des options de Black et Scholes :

	2008	2007
Taux de rendement des actions	Néant	Néant
Volatilité prévue	95 %	82,73 %
Taux d'intérêt sans risque	3,06 %	4,12 %
Durée de vie prévue (années)	5,00	5,00
Juste valeur moyenne pondérée des options octroyées au prix du marché à la date de l'octroi (\$)	0,40	0,35
Juste valeur moyenne pondérée des options octroyées à un prix plus élevé que le prix du marché à la date de l'octroi (\$)	0,42	0,66
Rémunération à base d'actions	245 712	157 080

b) Options d'achat d'unités

Le tableau suivant présente les changements survenus à l'égard des options d'achat d'unités depuis le 1^{er} janvier 2007 :

	Pour les exercices terminés les 31 décembre					
	2008			2007		
	Nombre	Valeur comptable \$	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre	Valeur comptable \$	Prix de levée moyen pondéré \$
En circulation et exerçables au début de l'exercice	420 268	122 135	0,83	140 268	55 495	1,00
Octroyées au placeur pour compte dans le cadre du placement privé	-	-	-	280 000	66 640	0,50
Annulées *	(140 268)	(55 495)	1,00	-	-	-
En circulation et exerçables à la fin de l'exercice	280 000	66 640	0,50	420 268	122 135	0,67

* Au cours de l'exercice 2008, 140 268 options d'achat d'actions ont été annulées. Le crédit correspondant au montant de 55 495 \$ a été inscrit à titre de surplus d'apport.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008 et 2007

Le tableau suivant résume certaines informations sur les options d'achat d'unités en circulation et exerçables au 31 décembre 2008 :

Prix de levée	Nombre	Moyenne pondérée de la période résiduelle de levée (années)
0,50 \$	280 000	0,41

La juste valeur des options d'achat d'unités a été estimée selon le modèle d'évaluation de Black et Scholes à partir des hypothèses suivantes :

	2007
Taux de rendement des actions	Néant
Volatilité prévue	85 %
Taux d'intérêt sans risque	4,53 %
Durée de vie prévue (années)	2
Juste valeur des options d'achat d'unités octroyées (\$)	0,238

c) Bons de souscription

Le tableau suivant présente les changements survenus à l'égard des bons de souscription depuis le 1^{er} janvier 2007 :

	2008			2007		
	Nombre	Valeur comptable \$	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre	Valeur comptable \$	Prix de levée moyen pondéré \$
En circulation et exerçables au début de l'exercice	7 430 653	1 787 553	1,05	3 872 321	1 395 437	1,11
Octroyés à la signature d'une entente de licence non exclusive	2 000 000	196 136	0,23	-	-	-
Octroyés aux souscripteurs dans le cadre d'un placement privé	57 025 000	6 577 082	0,35	4 000 000	460 000	0,75
Octroyés à IQ (voir note 10a)i)	643 877	258 260	0,70	-	-	-
Exercés	(162 500)	(9 961)	0,25	-	-	-
Échus	(2 003 834)	(220 442)	1,10	-	-	-
Annulés *	-	-	-	(441 668)	-	-
Frais d'émission de bons de souscription	-	(177 885)	-	-	(67 884)	-
En circulation et exerçables à la fin de l'exercice	64 933 196	8 410 743	0,39	7 430 653	1 787 553	1,05

* Aucune valeur comptable n'a été attribuée à ces bons de souscription puisque ceux-ci ont été octroyés avant le 1^{er} janvier 2003.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008 et 2007

Le tableau suivant résume certaines informations sur les bons de souscription en circulation et exerçables au 31 décembre 2008 :

Prix de levée	Nombre	Moyenne pondérée de la période résiduelle de levée (années)
0,230 \$	2 000 000	2,10
0,250 \$	6 337 500	1,20
0,300 \$	5 525 000	0,66
0,375 \$	45 000 000	1,81
0,700 \$	643 877	2,34
0,750 \$	4 000 000	0,41
1,120 \$	1 426 819	2,66
	<u>64 933 196</u>	<u>1,60</u>

La juste valeur des bons de souscription a été estimée selon le modèle d'évaluation de Black et Scholes à partir des hypothèses suivantes :

	2008	2007
Taux de rendement des actions	Néant	Néant
Volatilité prévue	129 %	85 %
Taux d'intérêt sans risque	2,31 %	4,53 %
Durée de vie prévue (années)	1,95	2
Juste valeur des bons de souscription octroyés (\$)	0,118	0,115

13 Frais financiers nets

	2008	2007
	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme	1 292 356	1 341 309
Intérêts et frais bancaires	114 016	50 786
Amortissement des frais de financement reportés	117 500	117 498
Bons de souscription émis à titre de frais de financement	258 260	-
Revenus d'intérêts	(66 922)	(28 688)
Subventions	-	(392 582)
	<u>1 715 210</u>	<u>1 088 323</u>

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008 et 2007

14 Informations additionnelles sur les flux de trésorerie

a) Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	2008	2007
	\$	\$
Comptes débiteurs, subventions et financement à recevoir	(75 643)	123 487
Crédits d'impôt à l'investissement à recevoir	(584 044)	(263 078)
Charges payées d'avance	16 001	(18 651)
Comptes créditeurs et charges	188 285	31 983
Produits reportés relatifs à des contrats de recherche	(294 400)	294 400
	<hr/>	<hr/>
	(749 801)	168 141
	<hr/>	<hr/>

b) Éléments sans incidence sur la trésorerie liés aux activités de financement et d'investissement

	2008	2007
	\$	\$
Bons de souscription transférés au capita social lors de l'exercice	9 961	-
Frais d'émission d'actions inclus dans les comptes créditeurs et charges	83 290	-
Acquisition d'immobilisations corporelles incluse dans les comptes créditeurs et charges	10 475	3 387
Acquisition d'actifs incorporels incluse dans les comptes créditeurs et charges	51 578	-

c) Trésorerie et équivalents

	2008	2007
	\$	\$
Trésorerie	41 347	223 711
Équivalents de trésorerie	1 050 000	-
	<hr/>	<hr/>
	1 091 347	223 711
	<hr/>	<hr/>

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008 et 2007

15 Impôts sur les bénéfices

Le rapprochement du recouvrement d'impôts sur les bénéfices, calculé selon les taux d'imposition statutaires de la société, avec le recouvrement d'impôts sur les bénéfices figurant dans les états financiers, se détaille comme suit :

	2008	2007
Taux d'imposition statutaire combiné fédéral et provincial canadien	30,90 %	32,02 %
Recouvrement d'impôts sur les bénéfices basé sur les taux d'imposition statutaires	(2 359 717) \$	(1 902 415) \$
Dépenses non déductibles	164 599	56 103
Éléments non imposables	(133 510)	(96 060)
Variation des taux d'imposition promulgués	322 429	1 387 863
Variation de la provision pour moins-value	1 822 376	246 065
Éléments sans incidence sur les résultats	(222 130)	(71 715)
Expiration des pertes à reporter	512 463	390 508
Ajustements pour les années précédentes	(100 934)	-
Autres	(5 576)	(10 349)
	- \$	- \$

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008 et 2007

Les éléments importants d'actifs et de passifs d'impôts futurs se détaillent comme suit :

	2008 \$	2007 \$
Actifs d'impôts futurs		
Actifs d'impôts futurs à court terme		
Autres	-	5 361
Passifs d'impôts futurs à long terme		
Immobilisations corporelles	65 043	45 654
Actifs incorporels	289 406	146 989
Frais de recherche et de développement	4 060 763	2 987 331
Pertes autres qu'en capital	6 917 029	6 495 070
Frais de financement	142 091	71 109
Contribution fédérale	225 915	224 129
Autres	3 303	3 106
	11 703 550	9 973 388
	11 703 550	9 978 749
Provision pour moins-value	(11 572 878)	(9 750 502)
Total des actifs d'impôts futurs	130 672	228 247
Passifs d'impôts futurs		
Passifs d'impôts futurs à court terme		
Crédit d'impôt à l'investissement	-	(67 318)
Passifs d'impôts futurs à long terme		
Immobilisations corporelles	-	-
Dette à long terme	(130 672)	(160 929)
Total des passifs d'impôts futurs	(130 672)	(228 247)
Impôts futurs nets	-	-

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008 et 2007

Au 31 décembre 2008, la société a accumulé, aux fins de l'impôt fédéral et provincial, des pertes autres qu'en capital totalisant environ 27 771 000 \$ (27 878 000 \$ en 2007) et 22 954 000 \$ (22 353 000 \$ en 2007) respectivement. Ces pertes peuvent être portées en diminution du revenu imposable d'exercices futurs et expirent comme suit :

	Fédéral \$	Provincial \$
2009	2 566 000	1 733 000
2014	4 522 000	3 847 000
2015	5 450 000	3 943 000
2026	6 966 000	5 788 000
2027	3 784 000	3 199 000
2028	4 483 000	4 444 000
	<hr/>	<hr/>
	27 771 000	22 954 000

La société a droit à un crédit d'impôt fédéral non remboursable d'environ 1 192 000 \$. Ce crédit peut être porté en diminution du revenu imposable d'exercices futurs et expire au plus tard en 2028.

16 Information sectorielle

La société est organisée selon un seul secteur d'activité, soit la recherche et le développement de vaccins. La quasi-totalité des immobilisations corporelles et actifs incorporels de la société est située au Canada.

Les revenus pour l'année ont été répartis d'après l'endroit où est effectuée la vente en question. Ces revenus ont tous été générés au Canada.

17 Dépendance économique

Les clients qui représentent plus de 10 % des revenus se détaillent comme suit :

	2008 %	2007 %
Client A	100	75
Client B	-	25
	<hr/>	<hr/>
	100	100

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008 et 2007

18 Engagements

Au 31 décembre 2008, le solde des engagements en vertu des contrats de location pour des locaux s'établit à 863 955 \$. Les versements minimaux à effectuer en vertu de ces contrats au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit : 216 574 \$ en 2009, 154 241 \$ en 2010, 205 002 \$ en 2011, 203 535 \$ en 2012 et 84 603 \$ en 2013. Le bail pour les locaux vient à échéance en mai 2013 et comporte une option de renouvellement de cinq ans.

En vertu d'une licence d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, la société s'est engagée à payer des redevances. Les redevances minimales à verser au cours de chacun des neuf prochains exercices s'élèvent à 50 000 \$ de 2009 à 2017.

En vertu d'une licence de l'Université de Guelph, la société s'est engagée à payer des redevances. Les redevances minimales pour les six prochaines années s'élèvent à 5 000 \$ par année de 2009 à 2014.

En vertu d'une licence, la société s'est engagée à payer des redevances. Les redevances minimales pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit : 47 000 \$ en 2009, 67 000 \$ en 2010 et 92 000 \$ en 2011, 2012 et 2013.

19 Gestion du capital

La société définit le capital comme étant la somme de la dette à long terme et des capitaux propres.

En matière de gestion du capital, la société a pour objectifs d'assurer son exploitation continue en vue de fournir un rendement adéquat à ses actionnaires et de s'assurer d'un niveau suffisant de liquidités pour financer les activités de recherche et de développement, les frais généraux et les frais d'administration, le fonds de roulement et les dépenses en immobilisations, incluant celles associées aux brevets et marques de commerce.

Afin de maintenir ou de rajuster sa structure du capital, la société peut émettre de nouvelles actions, de nouvelles dettes ou acquérir ou céder des actifs, toutes ces mesures étant assujetties aux conditions du marché et aux clauses des ententes sous-jacentes conclues avec des tierces parties.

La société n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital de la part d'organismes de réglementation.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008 et 2007

Aux 31 décembre 2008 et 2007, le capital total s'établit comme suit :

	2008 \$	2007 \$
Dette à long terme	15 209 518	14 451 147
Partie à court terme de la dette à long terme	73 071	13 072
	<hr/> 15 282 589	<hr/> 14 464 219
Capital social	37 182 667	23 465 147
Surplus d'apport	1 087 608	802 219
Autres composantes des capitaux propres		
Options d'achat d'actions	500 081	263 821
Options d'achat d'unités	66 640	122 135
Bons de souscription	8 410 743	1 787 553
Déficit	(43 920 364)	(36 271 760)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	<hr/> (48 384)	<hr/> -
	<hr/> 3 278 991	<hr/> (9 830 885)
Capital total	<hr/> <hr/> 18 561 580	<hr/> <hr/> 4 633 334

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008 et 2007

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les placements temporaires sont comptabilisés à leur juste valeur. La juste valeur des autres instruments financiers se rapproche de leur valeur en raison de leur échéance à court terme ou des taux actuels du marché, à l'exception de la dette à long terme.

La juste valeur de la dette à long terme se rapproche de sa valeur en raison du taux du marché pour le prêt Biolevier et de l'utilisation de la méthode du taux d'intérêt effectif pour les autres prêts inclus dans la dette à long terme.

Risque financier

La société est exposée à divers types de risques en raison de la nature des activités qu'elle exerce, y compris ceux liés à l'utilisation d'instruments financiers. La société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

Risque de marché

Le risque de marché correspond aux pertes financières que la société pourrait subir en raison de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers, à la suite de variations dans les paramètres qui sous-tendent leur évaluation, comme les taux d'intérêt et taux de change.

Risque de change

L'exposition à la variation des taux d'intérêt est décrite ci-dessous. Pour l'exposition au risque de change, la société exerce ses activités à l'échelle internationale et une partie de ses dépenses est libellée en dollars US et en euros; toutefois, ces risques ne sont pas significatifs.

Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2008, l'exposition de la société au risque de taux d'intérêt s'établit comme suit :

Trésorerie et équivalents	Taux d'intérêt variable
Placements temporaires	Taux d'intérêt fixe
Comptes débiteurs	Sans intérêt
Financement à recevoir	Sans intérêt
Subventions à recevoir	Sans intérêt
Emprunts bancaires	Taux d'intérêt variable
Comptes créditeurs et charges	Sans intérêt
Dette à long terme	Tel que décrit à la note 10

Les emprunts bancaires (note 8) portent intérêt à taux variable. Au 31 décembre 2008, des fluctuations de 1 % sur les taux d'intérêt des prêts bancaires auraient un impact positif ou négatif de 7 280 \$ sur la perte et le résultat étendu.

Le prêt Biolevier (note 10) porte intérêt à taux variable. Au 31 décembre 2008, les fluctuations de 1 % sur les taux d'intérêt de la dette auraient un impact positif ou négatif de 153 186 \$ sur la perte et le résultat étendu.

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008 et 2007

Risque de crédit

Les instruments financiers qui pourraient exposer la société à des concentrations de risque de crédit comprennent principalement la trésorerie et les équivalents, les placements temporaires (note 4) et les comptes débiteurs (note 5). La trésorerie et les équivalents sont détenus auprès d'institutions financières de crédit de haute qualité. Les placements à court terme se composent principalement de dépôts à terme, d'obligations, de coupons détachés émis par des institutions de crédit de haute qualité. Par conséquent, la direction estime que le risque de non-exécution lié à la trésorerie et équivalents et placements à court terme est minime.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la société ne soit pas en mesure de disposer de liquidités suffisantes, au besoin et selon des conditions raisonnables, afin de faire face à ses obligations financières.

La société estime qu'avec les ressources financières dont elle dispose actuellement, elle a suffisamment de trésorerie et équivalents pour faire face à ses engagements contractuels pour au moins les 12 prochains mois. Afin de respecter tous ses engagements contractuels, la société devra recueillir des fonds supplémentaires dans l'avenir et chercher de nouveaux financements sous forme d'emprunts ou de capitaux propres, mais ne peut fournir l'assurance qu'elle réussira à le faire. Le tableau suivant résume les obligations contractuelles au 31 décembre 2008 :

	Valeur nette \$	Trésorerie \$	0-12 mois \$	12-24 mois \$	Suivant \$
Emprunts bancaires	727 950	727 950	727 950	-	-
Comptes créditeurs et charges	1 314 089	1 314 089	1 314 089	-	-
Dette à long terme	15 985 780	16 466 351	73 071	60 000	16 333 280
	<u>18 027 819</u>	<u>18 508 390</u>	<u>2 115 110</u>	<u>60 000</u>	<u>16 333 280</u>

21 Résultat par action

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation et le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation utilisé lors des calculs du résultat dilué par action :

	2008	2007
Nombre moyen pondéré de base et dilué d'actions en circulation	44 024 223	19 445 773
Effet dilutif des options d'achat d'actions	2 343	-
Effet dilutif des bons de souscription	3 034 456	-
	<u>47 061 022</u>	<u>19 445 773</u>

Medicago Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008 et 2007

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007, la perte diluée par action a été la même que la perte de base par action étant donné que l'effet dilutif des options d'achat d'actions et des bons de souscription n'a pas été inclus dans le calcul, sinon l'effet aurait été anti-dilutif. En conséquence, la perte diluée par action pour ces exercices a été calculée en utilisant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

De plus, 2 120 921 options d'achat d'actions (1 415 958 en 2007) et 6 076 696 bons de souscription (7 430 653 en 2007) ont été exclus du calcul du résultat dilué par action puisque leur prix d'exercice était supérieur à la valeur à la cote moyenne des actions ordinaires pour l'exercice.

22 Événements subséquents

Le 14 janvier 2009, la société a octroyé 3 472 650 options d'achat d'actions à des employés, aux administrateurs et à un consultant. Elle a ainsi octroyé 1 420 000 options à un prix d'exercice de 0,355 \$, et 2 052 650 options à un prix de 0,20 \$. Ces options expirent après une période de cinq ans à compter de la date d'octroi.